



Amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250



**Concertation publique
du 9 janvier et le 3 février 2017**

Bilan de la concertation



Amélioration de la desserte du Bassin d’Arcachon par l’axe A660/RN250

Bilan de la concertation

Introduction.....	4
Rappel des objectifs et des caractéristiques principales du projet.....	5
Le cadre juridique de la concertation	6
L’organisation de la concertation.....	7
Le dispositif d’information mis en œuvre	9
Le déroulement de la concertation	10
Analyse des contributions par thème	13
Expression des communes	18
Les enseignements de la concertation et la conclusion du maître d’ouvrage.....	19
Annexes	21

Introduction

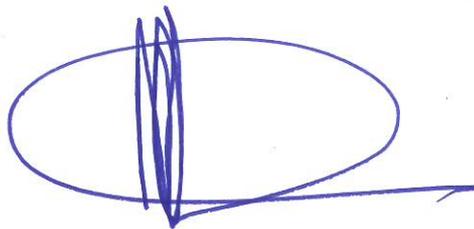
Par un arrêté du 19 décembre 2016, le Préfet de Gironde a prescrit l'organisation d'une concertation avec le public sur le projet d'amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon Sud par l'axe A660/RN250.

Cette concertation s'est déroulée sur le territoire de la COBAS (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud), dans les communes de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch, entre le 9 janvier et le 3 février 2017.

Le présent document, établi par le maître d'ouvrage du projet, dresse le bilan de cette concertation et indique les enseignements qui en sont tirés.

Le Préfet de Région

27 AVR. 2017



Pierre DARTOUT

Rappel des objectifs et des caractéristiques principales du projet



L'axe A660/RN250 constitue le principal lien entre la métropole bordelaise et le Sud du Bassin d'Arcachon, mais aussi entre les quatre communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) : Arcachon, La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras et Le Teich. Le territoire traversé se caractérise par une remarquable attractivité démographique, économique et touristique.

Depuis plusieurs années maintenant, ce développement se heurte à des difficultés liées à la saturation de l'axe A660/RN250. L'autoroute A660 s'étend de Mios à Gujan-Mestras et a connu une réalisation progressive. Elle se caractérise par la présence de deux giratoires, dits de Césarée et de La Hume, sur cette dernière commune.

Des ralentissements quotidiens affectent le fonctionnement de ces deux giratoires. Ces ralentissements sont aggravés en été avec la fréquentation touristique.

Face à ce constat de saturation, la COBAS a interpellé l'État, qui a donné son accord en 2014 pour

le lancement d'études d'opportunité sur l'aménagement de l'axe. La COBAS s'est alors engagée sur le principe d'un financement des études, tandis que le Préfet de Région a confié leur conduite à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Le projet soumis à la concertation est le résultat de ces études. Les aménagements proposés par la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour l'amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon Sud sont les suivants :

- création de 2 échangeurs en lieu et place des giratoires de Césarée et de La Hume ;
- doublement de la section RN250 entre La Hume et le giratoire de Bissérié en un boulevard urbain avec une vitesse maximale limitée à 70km/h ;
- mise à 2 voies de l'anneau du giratoire de Bissérié et création d'un shunt (raccordement direct du Sud vers l'Est).

LE CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION

Le projet d'amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon Sud par l'axe A660/RN250 devait faire l'objet d'une concertation préalable du public en application du code de l'urbanisme.

La maîtrise d'ouvrage de cette infrastructure relève de l'État. Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ont été définis par le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde dans un arrêté du 19 décembre 2016 (*Annexe 1 : Arrêté préfectoral du 19 décembre 2016*).

La concertation est organisée au titre des articles L.103-2 et suivants et R.103-1 du Code de l'urbanisme.

L'arrêté préfectoral mentionne :

- les objectifs de la concertation : communiquer les caractéristiques du projet au public ; informer tous ceux qui peuvent être concernés ; faire émerger les attentes de la population ; recueillir les observations et les propositions du public ;
- les modalités de la concertation : se tenant du 9 janvier au 3 février 2017, elle prévoit plusieurs modes d'information et d'expression qui sont détaillés dans le chapitre suivant ;
- la réalisation d'un bilan de la concertation qui sera mis à la disposition du public.

LA DREAL, MAÎTRE D'OUVRAGE DÉCONCENTRÉ

Sous l'autorité du préfet de Région et des préfets de départements, la DREAL Nouvelle Aquitaine applique et met en œuvre les objectifs énoncés par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et par le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable. Les domaines de l'intervention de la DREAL couvrent l'aménagement du territoire, les déplacements, l'habitat et le logement, la maîtrise des risques naturels et technologiques et la préservation des ressources naturelles. Elle assure pour le compte du préfet de Région la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissements sur le réseau routier national. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la DREAL Nouvelle-Aquitaine regroupe les services de l'État des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. La DREAL Nouvelle-Aquitaine est désignée sous le vocable simplifié DREAL.

L'organisation de la concertation

LES MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le dispositif de concertation visait à concilier trois axes importants :

- fournir une information exhaustive et accessible ;
- donner la possibilité au plus grand nombre de s'exprimer, sans discrimination due au lieu de résidence ou à l'accès aux technologies de l'information ;
- proposer une durée de concertation permettant une expression de qualité, sans porter atteinte au calendrier général du projet.

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION PROPOSÉ

Un dispositif sur une durée de 4 semaines du 9 janvier au 3 février 2017 a été mis en œuvre. Il donnait la possibilité de participer selon 3 modalités :

- en s'exprimant lors des réunions publiques ;
- en rédigeant une contribution dans les registres mis à disposition du public ;
- en participant en ligne via une rubrique spécialement dédiée sur le site web de la DREAL.

Le dossier de concertation

Un dossier de concertation de 42 pages, au format A3 largement illustré, a été mis au point, avec pour objet de présenter les variantes d'aménagement mais aussi de replacer le projet dans le contexte du Sud Bassin d'Arcachon.

Il se composait des chapitres suivants :

- **l'axe A660/RN250, trait d'union entre territoires à forts enjeux** : ce premier chapitre traite du contexte démographique et économique, du système de transports, des usages de l'axe et des analyses de trafic ;
- **aménager l'axe A660/RN250 : objectifs et méthodes** : ce deuxième chapitre revient sur les origines du projet, puis en décrit les objectifs, les enjeux environnementaux et le principe général ;
- **les options d'aménagement proposées** : les différentes variantes y sont exposées en détail ;
- **la concertation** : cette dernière partie présente les objectifs de la concertation et le calendrier du projet.

Des réunions publiques

2 réunions publiques ont été proposées, soit une dans chaque commune directement concernée par l'aménagement. Après consultation des collectivités, les dates suivantes ont été retenues : le 12 janvier 2017 à La Teste-de-Buch et le 20 janvier 2017 à Gujan-Mestras.

Des registres de la concertation

Des registres ont été mis à disposition du public dans les lieux suivants :

- Mairie de La Teste-de-Buch ;
- Mairie de Gujan-Mestras ;
- Siège de la COBAS, à Arcachon.

Ces 3 registres étaient accompagnés du dossier de concertation et d'une exposition constituée de 4 panneaux d'information (voir dispositif d'information).

Un quatrième registre a été mis à disposition lors des 2 réunions publiques.

La concertation en ligne

Le public pouvait s'exprimer à distance sur le projet :

- soit en utilisant le registre dématérialisé, sur la page du projet (voir dispositif d'information)
- soit en adressant un e-mail à la DREAL : concertation-a660-rn250.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Ce dispositif a été présenté au Comité de Pilotage pour l'aménagement de l'axe A660/RN250 lors d'une réunion qui s'est tenue le 16 décembre 2016 à Arcachon.

Cette réunion a également permis de mettre au point avec les collectivités le contenu du dossier de concertation présenté au public.

Le dispositif d'information mis en œuvre

La bonne information du public est un préalable indispensable à la concertation pour deux raisons : d'une part elle fait connaître l'existence de la concertation, donnant ainsi la possibilité au plus grand nombre de participer ; d'autre part, elle permet aux citoyens d'apporter des avis documentés et argumentés.



Le feuillet d'information et l'affichette

Un feuillet d'information a été conçu et imprimé à 1 600 exemplaires, répartis comme suit : 400 dans les communes de Gujan-Mestras et La Teste-de-Buch ainsi qu'au siège de la COBAS, 200 dans les communes d'Arcachon et du Teich. Ces feuillets ont été mis à disposition du public dans les mairies.

Le feuillet indiquait les informations pratiques pour assister aux réunions publiques, les grandes lignes du projet et les modalités de participation à la concertation.

En complément du feuillet, les collectivités ont reçu des affichettes à disposer dans les lieux publics.

Les panneaux d'information

Dans les mairies de La Teste-de-Buch et de Gujan-Mestras et au siège de la COBAS, 4 panneaux d'information de format 80 x 200 cm accompagnaient les registres et le dossier de concertation. Ces panneaux présentaient pour l'un le projet dans son ensemble et les modalités de concertation, et pour les trois autres les aménagements proposés à la concertation, à Césarée, à La Hume et vers Bisserié.

Dans la semaine précédant le début de la concertation, la COBAS et les 2 communes ont chacune reçu un registre, un dossier de concertation et 4 panneaux d'information. L'ensemble de ces supports a été mis à disposition du public du lundi 9 janvier au matin au vendredi 3 février au soir.



Le site Internet de la DREAL

La DREAL a publié au début du mois de janvier 2017 un ensemble d'information sur la page Internet dédiée au projet d'aménagement de l'A660/RN250.

Les documents d'information ont été mis en ligne quelques jours avant le début de la concertation. Le 9 janvier a été ajouté un lien de téléchargement du dossier de concertation et un accès vers le registre dématérialisé.

L'adresse de la page était la suivante : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-a660-rn250-amelioration-de-a1949.html>



L'information dans les médias

Des annonces publicitaires dans la presse locale ont complété ce dispositif destiné à toucher le plus grand nombre. Des annonces ont ainsi été publiées dans les pages locales du quotidien régional Sud-Ouest (éditions du 5 et du 11 janvier 2017) couplées avec le site www.sudouest.fr, mais aussi dans les colonnes de la Dépêche du Bassin et sur le site Internet de TV Bassin d'Arcachon.

La préfecture a également émis un communiqué de presse le 5 janvier 2017 qui a été largement repris.



Le déroulement de la concertation

LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Les réunions publiques se sont déroulées aux dates prévues et ont connu une forte affluence.

Le 12 janvier 2017, de 18 heures à 20 heures, la réunion publique de La Teste-de-Buch a rassemblé environ 230 personnes dans la salle Pierre Cravey. Elle s'est tenue en présence de Thierry SUQUET, secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, assurant par intérim la fonction de sous-préfet d'Arcachon, de Jean-Jacques EROLES, conseiller départemental et maire de La Teste-de-Buch, de Marie-Hélène DES ESGAULX, sénateur-maire de Gujan-Mestras, Président de la COBAS et d'Yves FOULON, député-maire d'Arcachon.

Le 20 janvier 2017, de 18 heures à 20 heures, la réunion publique de Gujan-Mestras a rassemblé environ 250 personnes à la Maison des Associations. Elle s'est déroulée en présence de Thierry SUQUET, secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, assurant la fonction de sous-préfet d'Arcachon, de Marie-Hélène DES ESGAULX, sénateur-maire de Gujan-Mestras, Président de la COBAS et d'Yves FOULON, député-maire d'Arcachon.



LA COUVERTURE MÉDIATIQUE

Plusieurs articles consacrés au projet ont été publiés avant et pendant la concertation (*voir les articles en annexes*) :

- **La Dépêche du Bassin** : éditions du 12 au 18 janvier 2017 et du 19 au 25 janvier 2017 ;
- **Sud-Ouest** : éditions des 9 janvier, 14 janvier, 24 janvier puis des 1er février et 3 février.

APPROCHE QUANTITATIVE DE LA PARTICIPATION

La concertation a connu une participation nourrie qui témoigne de l'intérêt du territoire pour l'aménagement de l'axe A660/RN250. Tout comme les deux réunions publiques qui ont fait salles comblées, les contributions reçues et les avis exprimés ont été nombreux.

Quelques chiffres :

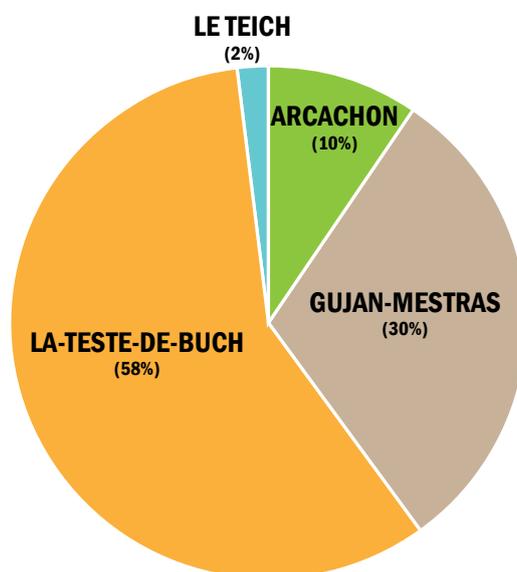
- 109 contributions déposées dont 9 contributions d'associations
- 137 avis exprimés*
- 480 personnes présentes lors des réunions publiques

(*) : Une contribution peut aborder plusieurs sujets. On pouvait extraire parfois plusieurs avis abordant des thèmes différents à partir d'une seule contribution, ce qui explique l'existence de ces 2 chiffres distincts.

La répartition géographique des contributions

La répartition des origines géographiques des 109 contributions montre logiquement une prédominance des 2 villes concernées par le projet : Gujan-Mestras (30%) et La Teste-de-Buch (58 %) totalisent près de 9 contributions sur 10.

Les habitants d'Arcachon représentent 10 % des contributeurs, avec notamment des interrogations sur la poursuite de l'aménagement de l'axe vers l'Ouest.

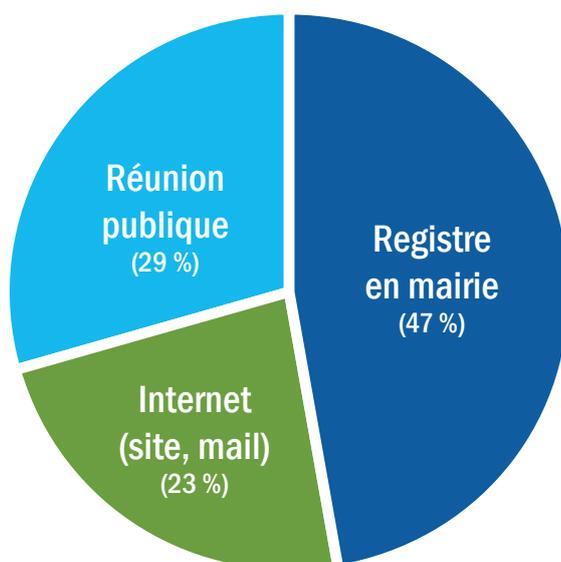


Origine géographique des contributions

Les modalités de participation

Les citoyens de la COBAS ont utilisé tous les moyens mis à disposition pour exprimer leur avis. Les 3 modes d'expression des avis se répartissent ainsi :

- 29 % lors des réunions publiques ;
- 47 % dans les 4 registres ;
- 23 % sur le registre dématérialisé et par e-mail.

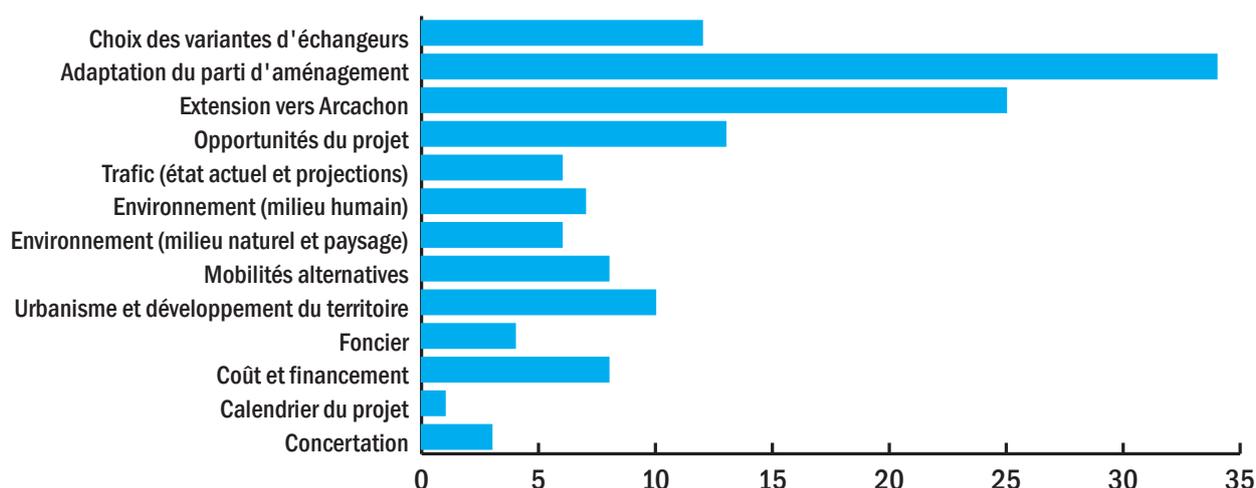


Modalités de participation

Les thèmes abordés

Le sujet central du dossier de concertation était la comparaison des variantes d'aménagements aux giratoires de Césarée et de La Hume, ainsi que la présentation du parti d'aménagement global jusqu'à Biserié. Les thèmes abordés dans les avis dépassent largement ce simple cadre pour aborder aussi bien le projet dans sa globalité (opportunité, phasage, mobilité, urbanisme, etc.) que ses différents effets tant sur le milieu naturel que sur le milieu humain.

L'analyse quantitative des thèmes abordés éclaire la DREAL sur les attentes et les préoccupations des citoyens concernés par le projet. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'avis pour chaque thème recensé.



Répartition thématique des avis

On constate que les 2 thèmes les plus récurrents concernent la solution technique globale proposée et son périmètre, que plusieurs contributeurs souhaitent voir étendu en direction d'Arcachon.

La question de l'opportunité de cet aménagement a également été régulièrement posée, parfois en lien avec le coût du projet supporté par la COBAS, qui a aussi fait l'objet de plusieurs avis.

Le choix des variantes est commenté dans 12 avis, souvent argumentés, présentant le ressenti des participants sur les différentes propositions techniques.

La question de l'urbanisme correspond à la volonté de certains participants d'adopter une approche globale des problèmes de congestion routière, en intégrant les voiries secondaires, mais aussi le développement urbain. Dans le même ordre d'idée, 8 avis traitaient des différentes formes de mobilité et donc des alternatives à la voiture.

L'environnement a été traité sous plusieurs angles : il a surtout été question dans les avis des effets du projet sur l'environnement humain (questions sur le bruit, sur la pollution...), et plus ponctuellement des impacts sur le milieu naturel ou les paysages.

Les analyses de trafic ont été traitées dans 6 avis, souvent en réaction aux prévisions décrites dans le dossier de concertation.

Des participants ont légitimement profité de la concertation pour demander des éclaircissements sur des éléments incompris à la lecture du dossier de concertation ou lors des réunions publiques.

Enfin, des avis plus isolés ont porté sur les conséquences de l'aménagement sur les emprises foncières, sur le déroulement de la concertation et sur le calendrier du projet.

Analyse des contributions par thème

Convention de lecture :

La synthèse des problématiques soulevées est **en vert**, la réponse apportée en texte normal.

CHOIX DES VARIANTES D'ÉCHANGEURS DÉNIVELÉS À CESARÉE ET À LA HUME

12 contributions évoquent ce thème. Une majorité approuve le projet et les variantes soumises à la concertation. Deux contributions demandent d'autres options techniques : un échangeur en losange (du type de celui du Teich) à Césarée, des dénivellations en passage inférieur au lieu des passages supérieurs proposés. Enfin, deux contributions attirent l'attention à Césarée sur la proximité du giratoire de raccordement Nord avec le giratoire existant au droit de l'hypermarché et à La Hume sur le fonctionnement du giratoire de raccordement Sud.

Des solutions faisant passer les voiries secondaires en passage inférieur (souterrain) ont été étudiées et ont été exclues compte-tenu des contraintes techniques, financières et environnementales dues à la proximité de la nappe affleurante.

Concernant le giratoire créé au Nord de Césarée, des variantes réutilisant le giratoire Nord existant ont été étudiées mais posaient des difficultés : conflit d'insertion entre les usagers sortant de l'autoroute et ceux venant du passage supérieur, sortie d'autoroute arrivant

directement sur une entrée d'agglomération, nécessité d'agrandir le giratoire dans une zone contrainte (urbanisation, acquisitions foncières et ruisseau du bourg) qui rendait cette solution plus dangereuse et moins efficace.

Le giratoire au Sud du futur échangeur de la Hume sera adapté géométriquement pour garantir un usage fonctionnel et conforme du point de vue des règles de sécurité routière (espacement des branches, déflexion, visibilité, ...).

ADAPTATION DU PARTI D'AMÉNAGEMENT

Ces 34 contributions concernent principalement le giratoire de Bisserié, soit pour demander sa dénivellation soit pour demander des adaptations pour améliorer la desserte locale des zones autour du giratoire.

La création d'un échangeur à Bisserié a été écartée à ce stade. En effet, contrairement à la zone urbanisée de Gujan-Mestras qui se situe principalement au nord de l'axe, celle de La Teste-de-Buch est organisée des deux côtés de l'axe et un aménagement de ce type accentuerait la coupure urbaine. C'est pour cette raison que le parti d'aménagement proposé entre La Hume et Bisserié est de type boulevard urbain, avec une vitesse apaisée (70 km/h maximum) plus adaptée à l'environnement urbain.

Le réaménagement du carrefour de Bisserié est proposé, il prévoit 2 voies de circulation sur l'anneau du giratoire, 2 voies en entrée et sortie de giratoire sur la RN250 et la création d'un shunt au Sud-Est.

Certaines contributions évoquent la crainte de voir se reproduire à Bisserié les bouchons actuellement constatés en entrée des giratoires de Césarée et de La Hume. Il faut préciser qu'en termes de trafic, la situation sur Bisserié n'est pas comparable à celle observée sur La Hume ou Césarée, d'où la proposition d'une solution d'aménagement différente. Les études de trafic, actuel et futur, montrent une diffusion importante du trafic à Bisserié, du fait de l'accès à la zone d'activités notamment. Ainsi le trafic à l'est du giratoire est très supérieur (31 500 véh/j) à celui constaté à l'ouest

(24 500 véh/j). Pour Césarée et La Hume, les niveaux de trafics sont plus forts et on ne constate pas ce phénomène de diffusion du trafic au droit des giratoires.

De plus, en termes de géométrie routière, la configuration des accès sur le giratoire sera différente de celle actuellement en place à Césarée et à La Hume où les entrées sur les giratoires comportent un rétrécissement à une voie. La typologie routière « boulevard urbain » et la vitesse limitée à 70 km/h permettront une entrée à 2 voies sur le giratoire, sans rétrécissement préalable, bien plus satisfaisante pour l'écoulement du trafic.

Enfin, la réalisation du shunt Sud-Est, également possible du fait de la mise à 2x2 voies de la section La-Hume-Bisserié, facilitera la sortie de la zone d'activité, l'écoulement du trafic vers l'Est n'étant en outre plus contraint par les difficultés de Césarée et de La Hume qui auront été dénivelés.

Ces éléments sont confirmés par les modélisations de trafic qui ne montrent pas un report du bouchon même si des difficultés demeureront sur la branche Nord de Bisserié à certaines périodes. Ces difficultés sont toutefois à mettre en perspective avec une situation de blocage complet du giratoire de Bisserié en période de pointe hors saison si aucun aménagement n'était fait d'ici 2025.

En ce qui concerne la création d'une 5ème branche d'accès à la Plaine des Sports, les propositions transmises ne répondent pas aux règles de sécurité routière (espacement des branches et déflexion insuffisants).

Cependant, le maître d'ouvrage note qu'une amélioration de ce giratoire est demandée en entrée de ville, notamment pour l'accès à la Plaine des Sports, et qu'un accès direct de la RN250 vers le pôle de santé

et la zone d'activités a également été sollicité plusieurs fois pour soulager la voie d'accès depuis le giratoire Sud de la Hume. Les études s'attacheront à regarder les possibilités d'optimisation du projet sur ces aspects.

Ces sujets doivent donc faire l'objet d'approfondissements, en concertation avec les collectivités concernées, de façon à apporter les précisions nécessaires au stade de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des aménagements.

DEMANDE DE POURSUITE DES AMÉNAGEMENTS VERS ARCACHON

Ce thème est évoqué dans 25 contributions. Il s'agit en grande majorité de contributions favorables au projet mais dans lesquelles il ressort le regret que le projet porté à la concertation n'aille pas jusqu'à l'échangeur du Pilat (fin de la RN250) ou jusqu'à Arcachon (fin de la RD1250). La question de la dénivellation des carrefours de la RN250 est également posée, ainsi que l'effet supposé limité à Gujan-Mestras des aménagements proposés.

Les études ont été menées sur l'ensemble de l'axe A660 et RN250 et ont montré que la section à traiter en priorité, car présentant les difficultés quotidiennes les plus fortes, était Césarée - Bisserié. En effet, une diffusion du trafic s'observe à Bisserié, du fait de l'accès à la zone d'activités notamment, et on constate une diminution du trafic à l'Ouest, entre Bisserié et l'échangeur du Pilat. En termes de trafic, la situation au niveau de Bisserié n'est donc pas comparable à celle observée sur La Hume ou Césarée.

Sur la section entre Bisserié et Arcachon, le trafic est particulièrement important en période estivale avec des perturbations induites par les accès aux plages et à la Dune du Pilat. Dans la mesure où il n'est pas souhaitable tant du point de vue économique qu'environnemental au sens large, de dimensionner les infrastructures pour les phénomènes d'hyper-pointes estivales, le projet s'est concentré sur le secteur prioritaire.

En outre, les modélisations de trafic des aménagements proposés ne montrent pas un report du bouchon à Bisserié, même si des difficultés pourront persister sur la branche Nord de Bisserié à certaines périodes. Ces difficultés sont toutefois à mettre en perspective avec une situation de blocage complet du giratoire de Bisserié en période de pointe hors saison si aucun aménagement n'était réalisé à La Hume d'ici 2025.

En ce qui concerne les points d'échanges, la création d'échangeurs à Bisserié et à Cazaux a été écartée à ce stade. En effet, comme indiqué précédemment, contrairement à Gujan-Mestras dont l'urbanisation se situe principalement au nord de l'axe, la commune de La Teste-de-Buch est organisée des deux côtés de l'axe et un aménagement de type autoroutier viendrait accentuer la

coupure urbaine dans la ville. Le parti d'aménagement proposé entre La Hume et Bisserié, de type boulevard urbain, à 2x2 voies, avec une vitesse apaisée (70km/h maximum), est plus adapté à l'environnement urbain. Les réflexions qui seraient poursuivies à l'Ouest de Bisserié s'inscriront dans cette démarche de prise en compte de l'environnement urbain de plus en plus présent et s'attacheront à assurer la cohérence entre le réseau national (RN250) et départemental (RD1250).

Même s'il n'est pas prévu de déniveler le giratoire de Bisserié, le réaménagement du carrefour est proposé dans le parti d'aménagement : adaptation du giratoire à une circulation à 2 voies et création d'un shunt au Sud-Est. Le maître d'ouvrage a bien noté qu'une amélioration de ce giratoire était demandée, notamment pour l'accès à la Plaine des Sports. Les études détaillées permettront de regarder les possibilités d'optimisation envisageables à cet endroit, en tenant compte des différentes contraintes.

Il ressort de certaines contributions la crainte que le parti d'aménagement proposé ne bénéficie qu'aux usagers de Gujan-Mestras. La dénivellation de La Hume permet de résoudre les difficultés induites par ce carrefour sur celui de Bisserié et sur le trafic de l'A660 à l'Est et de la RN250 à l'Ouest. Elle profite ainsi à l'ensemble de l'itinéraire. De plus, les projections en 2025 montrent que l'accroissement du trafic, sans aucun aménagement sur l'axe, conduirait à une situation de congestion telle sur La Hume, que Bisserié, puis Cazaux, seraient bloqués en période de pointe. Enfin, le shunt créé au Sud-Est de Bisserié permet d'améliorer la sortie de la zone d'activités qui bénéficie également à tous les usagers de cette zone.

OPPORTUNITÉ DU PROJET

13 contributions sont classées dans ce thème. Plus de la moitié contestent le projet soit pour des motifs généraux soit parce qu'il est jugé uniquement favorable à Gujan-Mestras. Certaines évoquent des alternatives au projet. Enfin, 3 contributions sont favorables au projet tel qu'il est présenté.

Le diagnostic de l'infrastructure et les études trafic menées sur l'axe A660-RN250 ont montré que la section Césarée – Bisserié, qui présente des difficultés quotidiennes, était à traiter en priorité. La dénivellation des échanges à Césarée et La Hume était incontournable compte-tenu des trafics supportés, tant par l'axe principal que sur les voies sécantes, et en raison des mouvements préférentiels qui ne sont pas compatibles à terme avec des carrefours plans, même améliorés.

En ce qui concerne le fait que les aménagements proposés seraient uniquement favorables à Gujan-Mestras, comme indiqué au point précédent, la dénivellation des giratoires, et en particulier de celui de La Hume, permet de résoudre les difficultés qu'induisait ce carrefour sur celui de Bisserié et sur le trafic de l'A660 à l'Est et de la RN250 à l'Ouest. De ce fait, les aménagements réalisés fluidifieront l'axe et profiteront à l'ensemble de ses usagers.

Deux contributions sollicitent une route plus au Sud en direction des plages océanes (aménagement de la

piste 214). Le trafic de transit étant minoritaire sur l'axe, cette solution pourrait améliorer très partiellement les difficultés estivales, toutefois, les usagers continueront à fréquenter majoritairement l'axe A660/RN250 pour accéder aux pôles commerciaux et de loisirs. Par ailleurs, la création d'une nouvelle voie de ce type au Sud impacterait des espaces naturels et pourrait constituer un recul de la limite d'urbanisation alors que nombre de participants aux réunions publiques ont exprimé leur inquiétude quant au maintien de leur cadre de vie.

Une autre contribution sollicite davantage de traversées Est-Ouest. La RD650 et la RN250 sont en effet les seuls axes Est-ouest sur le territoire de la COBAS, ce qui est à l'origine d'une partie de la saturation du réseau national par des trafics de desserte locale. Ce sujet dépasse le cadre de l'étude et relève plus d'une approche globale des déplacements par les collectivités concernées. Il convient de noter que, malgré leur caractère de route nationale, l'A660 et la RN250 constituent un itinéraire de desserte locale.

TRAFIC (ÉTAT ACTUEL ET PROJECTION)

Les 6 contributions concernées soulèvent des questions techniques relatives aux études de trafic : date des comptages servant de base aux prévisions, quelle prise en compte de l'évolution du territoire.

Le diagnostic de l'infrastructure a utilisé les données trafic annuelles enregistrées par les exploitants et a été complété par des enquêtes terrain « origine - destination » menées en juillet et septembre 2015. En parallèle, les perspectives de développement ont été identifiées avec les différents acteurs du territoire pour quantifier l'accroissement du trafic sur le secteur d'étude, de manière plus fine que par l'application d'un coefficient de croissance global. Cette analyse a permis

de dégager des perspectives d'accroissement par section, le développement n'étant pas homogène sur l'ensemble de la zone d'étude.

Les projets de développement du pôle de santé, des zones d'activités, des zones d'habitations ont été intégrés dans ces perspectives de trafic à horizon 2025, date à laquelle les aménagements présentés dans le dossier de concertation ont été modélisés pour vérifier leur efficacité fonctionnelle.

ENVIRONNEMENT - MILIEU HUMAIN

7 contributions évoquent ce sujet, principalement en interrogeant le maître d'ouvrage sur la réalisation de protections acoustiques et plus à la marge sur la pollution de l'air.

La problématique du bruit sera traitée dans l'étude d'impact qui sera jointe au dossier support de l'enquête d'utilité publique. Une analyse de l'état initial (caractérisation de l'état existant) sera faite puis comparée avec un état projeté après mise en service des aménagements. De cette comparaison seront déduites les éventuelles protections à réaliser en fonction des objectifs réglementaires à respecter.

Si leur nécessité est avérée, les protections acoustiques qui pourraient être mises en place dans le cadre des travaux de l'opération sont soit des protections à la source, c'est-à-dire des murs ou des merlons en bord d'infrastructure, soit des protections de façades au niveau des bâtis.

L'étude d'impact comportera également un volet « loi sur l'air ».

ENVIRONNEMENT - MILIEU NATUREL ET PAYSAGE

6 contributions témoignent d'une inquiétude quant aux impacts du projet sur le milieu naturel, l'eau, les continuités écologiques et le paysage.

D'une façon générale, les études de conception sont menées en appliquant, proportionnellement aux enjeux du projet, le séquence dite « ERC », éviter-réduire-compenser, qui consiste, en priorité, à éviter que le projet ait des impacts négatifs sur l'environnement au sens large, à les réduire, en seconde priorité, si les impacts ne peuvent être évités à un coût raisonnable et à les compenser, s'ils ne peuvent être ni évités, ni réduits.

L'impact de l'aménagement sur le milieu naturel est caractérisé dans l'analyse multi-critères des variantes présentées dans le dossier de concertation à un stade amont correspondant au niveau d'études nécessaire pour mener la concertation L.103-2. Les analyses ont

montré un impact réduit sur l'environnement. Il sera détaillé dans l'étude d'impact du dossier support de l'enquête publique.

La question du recueil et du traitement des eaux, à terme et en phase chantier, sera détaillé dans le dossier au titre de la loi sur l'eau.

Les impacts et mesures prises en faveur de la faune et de la flore seront analysés par rapport à un état initial, c'est-à-dire une observation naturaliste de la zone sur un cycle d'un an, dans l'étude d'impact et, si les espèces et/ou habitats le nécessitent, dans le dossier à déposer auprès du CNPN.

MOBILITÉS ALTERNATIVES

8 contributions évoquent la mobilité, notamment pour demander la poursuite du développement des modes alternatifs à la voiture, une meilleure complémentarité entre les différents modes, mais aussi pour contester la possibilité de diminuer la part modale de l'automobile jusqu'à la moyenne nationale compte-tenu de l'âge de la population de la zone.

Comme indiqué dans le dossier de concertation, la réussite des aménagements proposés et l'amélioration du cadre de vie passe par une modification des comportements des usagers, par la mise en place d'un maillage des transports collectifs satisfaisant à l'échelle du territoire et par la poursuite d'une politique volontariste en faveur des modes actifs (marche et vélo). Ces politiques sont portées par différents acteurs du territoire : Etat, Région, Département, Communes et intercommunalité.

La question du report modal est un sujet d'autant plus important que les modélisations de trafic ont montré qu'une diminution de la part de la voiture dans les déplacements sur la zone permettraient de résoudre les difficultés résiduelles après réalisation du projet et ainsi de pérenniser l'efficacité des aménagements proposés.

Dans le cadre du projet, des propositions sont faites pour réaménager ou créer des passages pour les modes doux : création d'un passage piétons-cycles à La Hume, réaménagement du passage piétons-cycles de Césarée.

Le réaménagement du carrefour de Bisserié permettra d'améliorer son fonctionnement pour tous les usagers, y compris les piétons et les cyclistes, qui certes devront à terme traverser une 2x2 voies, mais dans une zone où la vitesse autorisée sera réduite par rapport à celle autorisée actuellement et au niveau d'un giratoire avec des traversées équipées d'îlots entre les deux sens de circulation. Ce type d'aménagement a déjà été mis en œuvre et donne satisfaction. De plus, depuis peu, un autre itinéraire cycliste peut être emprunté à proximité, au niveau du nouveau passage souterrain.

Enfin, le report modal ne se limite pas à l'usage du vélo. Il peut consister à diverses offres, comme le réseau de bus, accessible à une population même plus âgée.

A titre d'exemple, lors de la réunion publique de Gujan Mestras, le Conseil départemental a indiqué qu'un projet en partenariat avec les acteurs locaux était à l'étude pour permettre un meilleur accès à la Dune du Pilat par la création d'un parking intermédiaire et la mise en place d'un système de navette.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10 contributions concernent des inquiétudes quant au développement urbain des communes concernées. Les autres contributions évoquent des demandes ou des propositions relatives aux dessertes locales.

La zone d'étude est un territoire effectivement très attractif dont le développement se poursuit sur un rythme soutenu. Le projet, par son ampleur raisonnable et adaptée à l'environnement de plus en plus urbanisé en allant vers l'ouest, n'a toutefois pas vocation à induire de nouveaux trafics.

En ce qui concerne les dessertes locales, l'accès à la Plaine des Sports et à la zone d'activité au niveau de Bisserié devront faire l'objet d'approfondissements de façon à apporter les précisions nécessaires au stade de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des aménagements.

FONCIER

4 contributions évoquent la question des emprises de la mise à 2x2 voies entre La Hume et Bisserié. En outre, le propriétaire d'une parcelle impactée par Césarée demande des précisions.

Le doublement de la RN250 entre La Hume et Bisserié se fera par le Sud, dans les emprises publiques, et sans impact sur l'avenue de l'Europe qui sera maintenue. Les emprises nécessaires à la réalisation du projet

retenu à l'issue de la concertation seront définies plus précisément à un stade ultérieur des études et des contacts seront pris avec les propriétaires concernés.

COÛT ET FINANCEMENT DU PROJET

8 contributions évoquent ce sujet, principalement pour s'étonner du financement des travaux en totalité par la COBAS et de la non-participation d'autres co-financeurs, notamment du maître d'ouvrage Etat. Quelques contributions traitent de l'opportunité du projet compte-tenu de son coût et de son évaluation socio-économique.

La COBAS a choisi de financer les études préalables à la DUP et les travaux de ce projet afin de permettre sa réalisation dans un délai court. L'État participe à ce projet en co-finançant les études postérieures à la DUP inscrites au CPER 2015-2020, par la mise à disposition de ses services d'ingénierie (DREAL et DIRA) et assure l'entretien et l'exploitation de l'A660 et de la RN250. La participation de l'État au financement des projets d'infrastructures est soumise à des priorisations selon

des critères auxquels l'axe A660-RN250 satisfait moins que d'autres projets, en raison notamment de la typologie du trafic supporté, environ 80 % de trafic local, et des autres projets majeurs identifiés dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Concernant l'opportunité, l'évaluation socio-économique du projet, qui sera jointe au dossier d'enquête publique, permettra de mener le bilan coût-avantages du projet et de s'assurer de sa rentabilité.

CALENDRIER DU PROJET

Une contribution demande des précisions quant au calendrier de réalisation du projet.

Le calendrier du projet est indiqué page 41 du dossier de concertation. Après les études et l'enquête publique envisagée en 2018, l'objectif est de démarrer les

travaux début 2019. La mise en service est envisagée 2 à 3 ans après le démarrage des travaux.

CONCERTATION

2 contributions évoquent l'étendue de la concertation préalable, notamment l'association des autres gestionnaires d'infrastructures routières et l'absence de participation d'instances civiles au Comité de Pilotage des études.

En ce qui concerne l'association des autres gestionnaires de voiries, le Conseil départemental de la Gironde est membre du Comité de Pilotage (COPIL) dont la composition est donnée en page 20 du dossier de la concertation. A ce titre, comme les autres membres, il a participé aux études au fur et à mesure de leur avancement.

En revanche, les acteurs économiques et sociaux ne sont pas membres du COPIL. A ce stade des études, il a été

considéré que leurs attentes étaient soit portées par les élus locaux, soit identifiées par le bureau d'étude dans son diagnostic du territoire et des enjeux. La présente concertation leur permet de s'exprimer directement s'ils le souhaitent. On constate d'ailleurs que 9 associations et acteurs économiques, dont le centre hospitalier, ont émis des contributions.

Expression des communes

Les communes de la COBAS ont transmis au préfet de Région leurs avis sur le projet présenté à la concertation.

La commune de La Teste de Buch relève l'amélioration sensible apportée par les dénivellations de Césarée et La Hume mais exprime plusieurs inquiétudes quant au parti d'aménagement proposé sur son territoire à la fois sous l'angle du fonctionnement de la circulation et de l'impact sur la zone inondable de la zone d'activités.

Dans la continuité des réponses thématiques du chapitre précédent, il convient de rappeler les éléments suivants :

- Les études ont été menées sur l'ensemble de l'axe A660 et RN250 et ont montré que la section à traiter en priorité, car présentant des difficultés quotidiennes, était la section Césarée – Bisserié. Une diffusion du trafic s'observe à Bisserié, du fait de l'accès à la zone d'activités notamment, et de fait, une diminution du trafic s'opère sur la partie Ouest, entre Bisserié et l'échangeur du Pilat. La situation sur Bisserié n'est donc pas comparable à celles observées sur La Hume ou Césarée en termes de comportement du trafic (baisse de trafic entre l'Est et l'Ouest du giratoire) et en termes de solution technique (accès au giratoire proposé à 2x2 voies sans contraction à 2x1 voie).
- Aucun report de bouchon n'a été montré dans les modélisations de trafic. Même si des difficultés demeureront sur la branche Nord de Bisserié à certaines périodes, elles doivent être mises en perspective avec une situation de blocage complet du giratoire de Bisserié en période de pointe hors saison si aucun aménagement n'est mené à La Hume d'ici 2025. Le parti d'aménagement proposé améliore par ailleurs le trafic Est-Ouest et Ouest-Est ainsi que la sortie Sud de Bisserié.
- Le réaménagement du carrefour de Bisserié est prévu dans le parti d'aménagement proposé (adaptation du giratoire à une circulation à 2 voies et création d'un shunt au Sud-Est). Les études détaillées s'attacheront à regarder les possibilités d'amélioration de ce giratoire, notamment pour l'accès à la Plaine des Sports, et de mise en service d'un accès direct vers le pôle de santé et la zone d'activités. La desserte interne de cette dernière relève d'un schéma de déplacement propre, du ressort de la collectivité.
- Le projet est soumis à un dossier d'autorisation environnementale unique qui comprend le dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau. Les éléments techniques (hydraulique et assainissement) du projet retenu à l'issue de la concertation seront soumis à enquête publique après validation par les services instructeurs de leur conformité aux attendus réglementaires et aux documents de planification du territoire s'ils existent (schéma de gestion des eaux par exemple). Des échanges auront lieu d'ici là avec la mairie de La Teste-de-Buch et le syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA) en charge des sujets hydrauliques.

Arcachon, Gujan-Mestras et Le Teich indiquent être favorables au parti d'aménagement proposé qui répond aux attentes du territoire pénalisé par les difficultés de trafic et qui correspond à l'aboutissement des études présentées dans les comités de pilotage auxquels les maires ont été associés. Ils indiquent que les variantes préférentielles du maître d'ouvrage leur semblent pertinentes pour Césarée et La Hume.

Une deuxième phase d'études (Arcachon et Le Teich) et de travaux (Le Teich) est d'ores et déjà sollicitée pour traiter la RN250 jusqu'à l'échangeur du Pilat ainsi que les flux sécants Nord-Sud (Le Teich).

Les enseignements de la concertation

La concertation montre que l'aménagement de l'axe A660-RN250 répond à un besoin clairement exprimé par le public face à la congestion du trafic vécue quotidiennement. On constate une forte participation, que ce soit par la présence du public aux réunions ou par le nombre et la qualité des contributions exprimées.

Les demandes de poursuivre l'aménagement au-delà de ce qui est soumis à la concertation montrent que les attentes locales autour de cet axe vont au-delà du parti d'aménagement proposé. Celui-ci traite la section la plus chargée au quotidien et la plus problématique, et donc prioritaire.

D'un point de vue plus technique, les variantes d'aménagements proposées pour les échangeurs font l'objet d'un consensus.

Sur le parti d'aménagement proposé, il ressort des contributions la nécessité d'approfondir les études au droit de Bisserié de façon à apporter des réponses fonctionnelles sur l'accès à la Plaine des Sports et au pôle de Santé et à la zone commerciale dans le sens Arcachon-Bordeaux, depuis la RN250. Le maître d'ouvrage poursuivra donc les études dans ce sens.

La concertation a confirmé que l'offre de transport alternatif méritait encore d'être développée (pistes cyclables) ou améliorée (fer, réseau de bus) afin d'inciter les usagers à adopter, autant que possible des modes alternatifs. Le report modal est identifié comme un des facteurs permettant d'optimiser la pérennité de l'efficacité de l'aménagement proposé.

La forte implication du public permet à présent d'enrichir les solutions proposées dans le cadre de la poursuite des études. Elle a également été l'occasion d'évoquer, devant l'ensemble des acteurs concernés, des problématiques plus générales relatives à l'aménagement de ce territoire en constant développement.

Annexes

1. **Arrêté préfectoral du 19 décembre 2016**
2. **Comptes-rendus des 2 réunions publiques**
3. **Couverture du dossier de concertation**
4. **Feuillet d'information**
5. **Affichette**
6. **Annonce publicitaire**
7. **Les 4 panneaux**
8. **Communiqué de presse**
9. **Les contributions des collectivités**
10. **Les articles de presse**

Arrêté préfectoral



PRÉFET DE LA GIRONDE

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE
SECRETARIAT GENERAL
Mission Coordination

ARRETE n° 2016-67

Portant organisation de la concertation avec le public sur le projet d'amélioration de la desserte du bassin d'Arcachon Sud par l'axe A660/RN250 sur les communes de GUJAN-MESTRAS et de LA TESTE-DE-BUCH

**Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants et R.103-1 ;

VU la commande d'études d'opportunité du secrétaire d'État chargé des transports en date du 4 novembre 2015 ;

VU le dossier de concertation établi pour ce projet d'aménagement par la direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions ;

Considérant que le projet se situe sur les communes de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch ;

Considérant qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs et les modalités de la concertation ;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les objectifs de la concertation sur le projet « Amélioration de la desserte du bassin d'Arcachon Sud par l'axe A660/RN250 » sur les communes de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch sont :

- de communiquer au public les principales caractéristiques et orientations du projet ;
- d'informer le plus largement possible tous ceux qui peuvent être concernés par le projet ;
- d'écouter pour mieux prendre en considération les enjeux techniques, économiques, sociaux et environnementaux, en faisant émerger les attentes de la population ;
- de recueillir les observations et propositions du public.

Article 2 :

Les modalités de la concertation sont définies de la manière suivante :

La concertation publique se déroulera du **9 janvier au 3 février 2017**.

Le public sera informé par communiqué dans la presse locale, et par voie d'affichage dans les communes concernées.

L'information sera rendue disponible :

- à partir du dossier de concertation accessible :
 - sur le site Internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/> ;
 - en mairies de Gujan-Mestras et La Teste-de-Buch ;
 - au siège de la COBAS (communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud) à Arcachon.
- à partir de panneaux d'exposition présentés :
 - en mairies de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch ;
 - au siège de la COBAS (communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud) à Arcachon.
- lors de deux réunions publiques organisées :
 - le 12 janvier 2017 au Théâtre Cravey de La Teste-de-Buch ;
 - le 20 janvier 2017 à la maison des associations de Gujan-Mestras.

Le public pourra exprimer ses observations :

- en ligne sur le site Internet de la DREAL ;
- par écrit sur les registres d'observations mis à disposition au siège de la COBAS et en mairies de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch ;
- oralement lors des réunions publiques qui feront l'objet de compte-rendus établis par la DREAL.

Article 3 :

A l'issue de la concertation, un bilan sera dressé. Celui-ci présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et indiquera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public.

Le bilan sera présenté au comité de pilotage et mis à disposition sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Le bilan sera joint au dossier support de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Article 4 :

Un exemplaire du présent arrêté sera notifié au président de la COBAS et aux maires des communes de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch.

Il fera l'objet d'un affichage pendant toute la durée de la concertation.

Article 5 :

Le secrétaire général, le directeur régional de l'Environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Nouvelle-Aquitaine, le président de la communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud et les maires des communes de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Gironde.

Fait à BORDEAUX, le **19 DEC. 2016**

Le Préfet,



Compte-rendu de la réunion publique du jeudi 12 janvier 2017 à La Teste-de-Buch

La première réunion publique de concertation sur l'amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250 s'est tenue jeudi 12 janvier 2017 à la salle Pierre Cravey de La Teste-de-Buch, à 18h. La réunion a réuni environ 230 personnes venues de différentes communes du territoire de la COBAS (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud).

Le projet a été présenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine, représentée par Gilles PAQUIER (chef du service déplacements, infrastructures et transports à la DREAL Nouvelle-Aquitaine), Béatrice BONNICHON-DAUBINS (Chef du département investissement sur routes nationales de Bordeaux à la DREAL) et Marianne MIOSSEC (Responsable du Projet).

La réunion s'est déroulée en présence de Thierry SUQUET, secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, assurant par intérim la fonction de sous-préfet d'Arcachon, de Jean-Jacques EROLES, conseiller départemental et maire de La Teste-de-Buch, de Marie-Hélène DES ESGAULX, sénateur-maire de Gujan-Mestras, Président de la COBAS et d'Yves FOULON, député-maire d'Arcachon.

Jean-Jacques EROLES a ouvert la réunion en rappelant que le projet est porté par la COBAS depuis des années et approche désormais de son terme. Il a annoncé qu'une deuxième réunion aurait lieu à Gujan-Mestras.

Au cours de la réunion publique, la DREAL a présenté en détail le projet pendant de 30 minutes, avant des échanges avec le public qui se sont déroulés jusqu'à 19h45. Enfin, le secrétaire général et les élus ont conclu la réunion.

Présentation

Béatrice BONNICHON-DAUBINS présente le contexte de l'étude, qui se limite au périmètre de l'État, du giratoire de Césarée à l'échangeur du Pilat. C'est cette section qui a été étudiée.

Marianne MIOSSEC présente les analyses de trafic conduites par la DREAL, lesquelles ont notamment mis en évidence que les phénomènes de pointe hors-saison s'apparentent à ceux d'une métropole. Le territoire de la COBAS répond à des logiques différentes des territoires voisins de la COBAN et du Val de l'Eyre. Elle met en avant les projections à l'horizon 2025 en l'absence d'aménagement : un phénomène de blocage par « effet domino » autour du giratoire de La Hume vient paralyser l'Est (Césarée) et l'Ouest (Bisserié puis Cazaux) en période de pointe hors saison.

Béatrice BONNICHON-DAUBINS expose les solutions proposées en mettant en évidence les similarités et les différences entre les variantes. Elle invite les participants à consulter le dossier de concertation qui présente en détail les analyses comparatives. Elle présente le projet prévu à l'Ouest de la Hume où l'axe évolue vers un boulevard urbain, avec une vitesse maximale autorisée plus adaptée à 70 km/h. Enfin, elle précise que les comportements adaptés des usagers et les projets en faveur des transports en commun et des modes doux permettront de pérenniser l'effet des aménagements.

Échanges avec le public

Un habitant de La Teste-de-Buch estime que la question de Cazaux a été très vite écartée par la DREAL. L'aménagement proposé convient aux déplacements quotidiens domicile-travail mais les déplacements estivaux continueront à poser problème.

Marianne MIOSSEC confirme que des difficultés pourraient subsister en été, il n'est en effet pas envisageable de dimensionner les infrastructures pour les hyper-pointes (pics d'été). Elle précise que le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic, mais doit permettre de le fluidifier. Elle ajoute qu'en direction d'Arcachon, c'est le réseau départemental qui est concerné.

M. MARTY, habitant de La Teste-de-Buch, fait remarquer que rien n'a été dit sur le bruit. Il s'inquiète aussi du déplacement du bouchon, et donc de la pollution, vers La Teste-de-Buch.

Béatrice BONNICHON-DAUBINS explique que l'on est actuellement au premier stade des études. L'étude d'impact n'a pas encore été réalisée. C'est à ce stade que l'on analyse précisément l'environnement et le bruit, pour déterminer s'il faut des protections.

M. COLIN, habitant de La Teste-de-Buch, déclare que c'est le giratoire de Bisserié qui pose le plus de problèmes et qu'il aurait fallu y réaliser un passage supérieur.

Béatrice BONNICHON-DAUBINS précise que le giratoire sera réaménagé avec 2 voies sur l'anneau et complété par la réalisation d'un « shunt » (raccordement direct) Sud-Est. Son fonctionnement sera aussi amélioré par la réalisation de l'échangeur de La Hume (interaction avec Bisserié). Elle ajoute que le giratoire de Bisserié marque l'entrée dans une zone plus urbaine, où un échangeur ne serait pas adapté.

M. DUC, résidant à La Teste-de-Buch, considère que le seul aménagement du carrefour de La Hume ne suffit pas. La voie venant du pôle santé est insuffisante et le développement du secteur amènera de nouveaux habitants.

Marianne MIOSSEC rappelle que le shunt au Sud-Est de Bisserié donnera une autre voie de sortie dans ce secteur, ce qui permettra aussi de délester le giratoire d'accès à l'hôpital au Sud de La Hume.

M. LE FLECHER, conseiller municipal d'opposition à Gujan-Mestras, remercie les élus pour l'aboutissement du projet, mais regrette que l'on se prive d'un investissement complémentaire, estimant que le trafic à Cazaux pourrait dans les prochaines années passer de 25 000 à 30 000 véhicules/jour. Il s'inquiète de la présence de 2 giratoires successifs au Nord de Césarée, compte tenu de l'agrandissement prochain du Super U.

Sur le sujet du report modal, il explique qu'il est difficile d'utiliser le vélo dans les conditions actuelles, par exemple pour traverser le rond-point de Bisserié.

Marianne MIOSSEC répond en 2 temps. Sur les niveaux de trafic, elle explique que les aménagements ont été testés sur la base d'un trafic projeté en 2025, en tenant compte du développement local. Sur la part modale, elle rappelle que le projet porte une création de traversée pour les modes doux à La Hume.

Béatrice BONNICHON-DAUBINS précise que la traversée du giratoire de Bisserié sera améliorée et sécurisée pour les cyclistes et les piétons par la création d'îlots larges entre les 2 sens de circulation. Ce type de dispositif a déjà été mis en œuvre et fonctionne.

M. VILLENEUVE, habitant dans le secteur de La Hume, estime que l'on construit une rocade autour du Bassin d'Arcachon. Il considère que l'amélioration sera temporaire et que la meilleure solution aurait été de faire une route directe du Teich vers le Pilat.

Un résident de La Teste-de-Buch, s'inquiète du remplacement de l'échangeur de La Teste-de-Buch vers le Pilat par un rond-point.

Jean-Jacques EROLES répond que le pont qui enjambe l'axe est important et sera conservé.

Un habitant d'Arcachon propose de réaliser un accès direct vers le stade et la piscine au niveau du giratoire de Bisserié.

Marianne MIOSSEC confirme que cette problématique d'accès Nord de Bisserié à la Plaine des sports est identifiée et étudiée. A ce stade, il n'est pas encore possible de présenter une solution.

M. SEBAGH, habitant de La Teste-de-Buch, demande comment il sera possible de faire passer le trafic Est-Ouest de 2 x 2 voies à 2 x 1 voie au niveau de Bisserié.

Marianne MIOSSEC explique que Bisserié est un point de diffusion avec une baisse de trafic après Bisserié, due à la distribution du trafic sur les différentes branches (et notamment Sud). La situation est donc différente de celle La Hume.

M. SERRANO (La Teste-de-Buch) considère que les solutions présentées sont insuffisantes pour sa commune. Il pense qu'il faut une meilleure solution à Bisserié avant de lancer le chantier. Pour cela, il faut une voirie traversant le carrefour du Nord au Sud.

M. SCHMITT, habitant de La Teste-de-Buch, juge le projet présenté positif pour les 10 ans à venir. Il rappelle aussi que pour fluidifier dès à présent le trafic dans les giratoires, chaque automobiliste doit s'appliquer à mieux utiliser les clignotants.

Annie BEY, habitante d'Arcachon, s'étonne que le projet n'ait pas été concerté avec les autres acteurs de la gestion des infrastructures. Elle réclame une solution globale.

Béatrice BONNICHON-DAUBINS répond que les communes et le Conseil Départemental de la Gironde sont membres du Comité de Pilotage. Il y a bien une concertation entre les différents gestionnaires. En revanche, les études présentées au cours de la réunion ne portent effectivement que sur le domaine de l'État.

François BORDA, habitant d'Arcachon, constate qu'à Césarée, on a d'abord construit un rond-point, puis élargi le rond-point, et enfin réalisé un shunt. Il estime que le coût de ces aménagements successifs aurait certainement permis de financer un passage supérieur à Bisserié.

Un habitant de La Teste-de-Buch regrette que la piste 214 ne soit pas aménagée pour constituer une voie d'accès aux plages. Il regrette également que le sujet du bruit n'ait pas été évoqué au cours de la réunion, par exemple avec des revêtements innovants.

Béatrice BONNICHON-DAUBINS rappelle que le trafic de transit ne constitue que 10% du total. Faire une voie nouvelle coûteuse pour seulement 10% du trafic n'est pas envisageable. Sur le sujet du revêtement, elle explique qu'une chaussée neuve améliore la situation acoustique.

M. BASTANNE demande comment il est possible de fluidifier le trafic quand on débouche sur un rond-point desservant autant d'activités, comme c'est le cas à Bisserié. Il craint que la situation future de ce giratoire soit la situation actuelle de La Hume.

Béatrice BONNICHON-DAUBINS explique que la situation des 2 giratoires est différente, avec davantage de diffusion à Bisserié et une configuration de boulevard urbain permettant un accès à 2 voies sur le futur giratoire, sans les rétrécissements à 1 voie que l'on trouve aujourd'hui en entrée des giratoires de Césarée et de La Hume.

Un habitant du secteur fait remarquer qu'avec une population vieillissante, il est difficile d'atteindre une part modale de l'automobile limitée à 61%.

Claude BADET estime que les difficultés à Gujan-Mestras, n'interviennent qu'en été. Il pense qu'il faudrait plutôt concentrer les efforts à Bisserié.

Pierre DEVECH, de La Teste-de-Buch, fait remarquer que sur sa commune, 4 ponts existent déjà pour traverser la 2 x 2 voies.

Nicole BAUDROT, de La Teste-de-Buch demande pourquoi on ne parle pas de passages souterrains.

Marianne MIOSECC répond que cela a été étudié mais écarté car la nappe souterraine affleurante nécessite des solutions techniques complexes et donc coûteuses, pendant le chantier et pour l'entretien ultérieur des ouvrages. De ce fait, des passages souterrains, en plus du surcoût important, auraient un fort impact environnemental.

Conclusion

Yves FOULON, député-maire d'Arcachon, dresse un double constat des échanges :

- **Il y a des difficultés sur les giratoires, surtout en été.**
- **Beaucoup de personnes estiment que rien ne sera réglé tant qu'on n'aura pas aménagé tout l'axe jusqu'à Arcachon.**

Il y a néanmoins un principe de réalité, qui a poussé à aménager l'A660 par tronçons jusqu'à La Hume. Or, l'État a du mal à financer ces aménagements. De ce fait, la COBAS va investir 50 millions d'euros pour régler le problème.

Il explique ensuite que si tout l'aménagement est fait d'un coup, on alourdit la procédure et on fragilise le dossier.

La solution des élus consiste à réaliser dès maintenant ce tronçon. Puis, dès 2019, il s'agit de prolonger les études pour que les travaux sur la section suivante vers Camicas puissent s'enchaîner avec la première phase présentée.

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS, met en avant le partenariat exemplaire entre la COBAS et l'État. Elle constate que, pour l'Etat, le projet d'aménagement de l'axe A660/RN250 n'est pas prioritaire par rapport à la rocade bordelaise. C'est pour cela que la COBAS a financé la première phase d'études puis signé un volet du CPER pour financer la deuxième phase à parts égales avec l'État. Pour le financement des travaux, la COBAS a travaillé avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour aboutir à une proposition adaptée.

Dans ce contrat, l'Etat prend en charge l'ingénierie et reste maître d'ouvrage. Il continue d'assurer l'entretien de la voie.

Elle souligne également que 6 mois ont été gagnés grâce à la diligence des services de l'État en conduisant la concertation avant la période de réserve électorale.

Elle explique ensuite que le phasage et l'organisation des travaux ont été optimisés, en prévoyant par exemple le déroulement des travaux aux carrefours de Césarée et de La Hume en même temps.

Thierry SUQUET, secrétaire général de la préfecture de la Gironde, explique enfin que l'objectif de cette concertation est de confronter les études au vécu des habitants. La richesse de cette réunion permet de vérifier que les hypothèses correspondent à la réalité. Pour aller plus loin, l'État a besoin des retours des habitants. En effet, il y a eu une prise de conscience au cours des 30 dernières années sur le fait que sans les habitants, un projet ne pouvait pas coller à la réalité.

Selon lui, le projet peut s'appuyer sur 2 atouts : l'engagement des élus et la richesse des questions soulevées par les habitants.

Thierry SUQUET remercie les participants et clôt la réunion.

Compte-rendu de la réunion publique du vendredi 20 janvier 2017 à Gujan-Mestras

La deuxième réunion publique de concertation sur l'amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250 s'est tenue vendredi 20 janvier 2017 à la Maison des Associations de Gujan Mestras, à 18h. La réunion a réuni environ 250 personnes venues des communes du Sud Bassin.

Le projet a été présenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine, représentée par Gilles PAQUIER (chef du service déplacements, infrastructures et transports à la DREAL Nouvelle-Aquitaine), Laurent SERRUS (adjoint au chef du service), Béatrice BONNICHON-DAUBINS (Chef du département investissement sur routes nationales de Bordeaux à la DREAL) et Marianne MIOSSEC (Responsable du Projet).

La réunion s'est déroulée en présence de Thierry SUQUET, secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, assurant la fonction de sous-préfet d'Arcachon, de Marie-Hélène DES ESGAULX, sénateur-maire de Gujan-Mestras, Président de la COBAS et d'Yves FOULON, député-maire d'Arcachon.

Après 30 minutes de présentation détaillée du projet, les échanges avec le public se sont déroulés jusqu'à 19h45, avant que les élus et le secrétaire général ne concluent la réunion.

Présentation

Après avoir rappelé que la concertation se déroule jusqu'au 3 février, Laurent SERRUS rappelle le contexte du projet, qui correspond à une demande ancienne sur le territoire. Il explique que l'objectif de la DREAL est « non seulement que les gens se déplacent mieux en voiture, mais que les gens se déplacent mieux tout court ».

Marianne MIOSSEC présente les analyses de trafic conduites par la DREAL, lesquelles ont notamment mis en évidence que les phénomènes de pointe hors-saison s'apparentent à ceux d'une métropole. Le territoire de la COBAS répond à des logiques différentes des territoires voisins de la COBAN et du Val de l'Eyre. Elle met en avant les projections à l'horizon 2025 en l'absence d'aménagement : un phénomène de blocage par « effet domino » autour du giratoire de La Hume vient paralyser l'Est (Césarée) et l'Oyest (Bisserié puis Cazaux) en période de pointe hors saison.

Laurent SERRUS reprend la parole pour exposer les solutions proposées à la concertation. Il précise que la réalisation d'un boulevard urbain entre La Hume et Bisserié avec réduction de vitesse à 70 km/h doit permettre l'insertion à 2 x 2 voies sur le giratoire. Il ajoute que les comportements adaptés des habitants et les projets en faveur des transports en commun et des modes doux permettront de pérenniser les aménagements.

Échanges avec le public

Monsieur BERGASSE, de Gujan-Mestras, formule 2 remarques. Sur le fond, il fait remarquer que les problèmes de Gujan-Mestras sont reportés vers Bisserié, pour un coût de 50 millions d'euros. Il considère que le projet n'est viable que si l'on va jusqu'à l'échangeur du Pilat. Sur la forme, il constate que c'est l'intercommunalité qui prend en charge l'investissement. Il conteste cette décision et propose au Président de la COBAS de procéder à un référendum à ce sujet. En ce qui concerne les solutions proposées, la variante C lui paraît la plus appropriée à Césarée, tandis que la variante B convient le mieux à La Hume, bien qu'elle crée 2 ronds-points très rapprochés.

Jean-Claude DUHARD, de l'association COBARTEC, fait savoir que la réunion mensuelle de l'association est prévue le 2 février et portera sur ce projet. Il préconise la réalisation d'une route à 2 x 2 voies jusqu'à Arcachon plutôt qu'une autoroute, avec une pénétrante pour diffuser le trafic.

Jean-Claude ZAPATA, habitant de la COBAS, demande des précisions sur le délai du projet.

Laurent SERRUS indique que le délai figure dans le dossier de concertation. Après les études et l'enquête publique envisagée en 2018, l'objectif est de démarrer les travaux début 2019, ce qui correspond à un engagement fort. La mise en service est envisagée 2 à 3 ans après le démarrage des travaux.

M. GREZE, de Gujan-Mestras, s'étonne de l'absence de continuité au niveau de l'échangeur de Césarée vers la RD650. Cette continuité permettrait aux Gujanais d'éviter le giratoire de La Hume pour aller vers Sanguinet et la base aérienne.

Marie-Hélène DES ESGAULX précise que cette route n'est pas dans le périmètre de l'État, et donc pas dans le dossier de concertation. La réalisation de cette route serait pertinente et c'est pourquoi elle a été inscrite comme intention de voirie dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune, actuellement en révision. Cependant la maîtrise foncière n'est pas acquise au Sud (voiries rattachées à des parcelles forestières privées).

Charles PAGE, de Gujan-Mestras, propose au carrefour de La Hume de créer un accès direct du rond-point du pôle santé vers la nouvelle A660.

Pierre DUPART, de Gujan-Mestras, fait le constat des embouteillages au niveau de l'hôpital et propose de réaliser une contre-allée allant du giratoire de la Hume jusqu'à l'échangeur du Teich.

Michel HAECK, directeur du centre hospitalier et administrateur du pôle de santé d'Arcachon, remercie la DREAL et la COBAS pour les études en cours. Il attire l'attention des acteurs du projet sur la croissance du pôle de santé. 160 lits de plus seront prochainement implantés, ce qui générera un trafic supplémentaire. Le développement du projet Océanides va également renforcer le trafic. Or, la fluidité est un problème, notamment au rond-point de La Hume, et il faut en tenir compte.

Marianne MIOSSEC précise qu'un travail a été mené avec les collectivités pour intégrer les projets du secteur étudié et l'accroissement de trafic induit aux perspectives à l'horizon 2025.

Laurent SERRUS ajoute que l'horizon 2025 n'est pas un point de rupture de fonctionnement du projet. C'est un horizon raisonnable de mise en service et de prise en compte des projets.

Gilles PAQUIER rappelle que le dossier ne présente que le réseau de l'État mais tient compte des projets des collectivités. De plus, il est nécessaire d'intégrer des changements de comportements comme la sortie du « tout-voiture ». La création de nouvelles infrastructures ne peut pas être la seule réponse.

Mme DUMEZ, de Gujan-Mestras, approuve la nécessité de sortir du tout-voiture, mais elle estime que l'offre de déplacement ferroviaire est en recul.

Gabriel SEGUIT, de Gujan-Mestras, fait remarquer que les données utilisées datent de 2013, pour une mise en service en 2022. La circulation continue de croître. Il demande comment sera assurée la circulation pendant les travaux à venir.

Laurent SERRUS répond qu'il est encore trop tôt pour répondre précisément à cette question. Néanmoins, il est déjà possible de dire que les travaux constitueront une phase complexe. À Bordeaux, il a été possible de mener la mise à 2 x 3 voies tout en maintenant un trafic sur 2 x 2 voies. Pour l'A660, des voies provisoires pourraient être mises en place, ce qui a un coût mais sera nécessaire.

Michel VALESCO, de La Teste-de-Buch, considère que le périmètre de l'étude est restrictif car il n'aborde

pas l'accès à la dune du Pilat. En été, le défaut de parking de la dune entraîne une remontée de bouchon jusqu'à Césarée. Il craint que la solution proposée n'apporte d'amélioration que dans le sens d'Arcachon à Bordeaux. Il faudrait pouvoir mettre en place un stockage dynamique pour les personnes se rendant à la dune du Pilat. Le rond-point de Camicas est une autre source de bouchon qui n'est pas traitée dans ce projet. M. VALESCO souhaite savoir si les solutions proposées sont issues d'une étude quantifiée de flux réels ou d'enquêtes aléatoires.

Pour le Département de la Gironde, M. PEZAS, directeur des infrastructures du Conseil Départemental, apporte des éléments concernant la RD259 (qui relie la RN250 aux plages océanes). Le Conseil Départemental a un projet en partenariat avec les acteurs locaux permettant un meilleur accès. Les élus étudient la possibilité d'un parking intermédiaire pour encourager le développement des transports en commun comme les systèmes de navette.

Laurent SERRUS explique qu'il n'est pas souhaitable de dimensionner une infrastructure pour les pics d'été. L'objectif de la DREAL est d'améliorer nettement la circulation du quotidien. Sur le fait de ne pas aller jusqu'au Pilat ou plus loin, il rappelle que le choix a été fait de traiter en priorité les points les plus difficiles. Enfin, il précise que les solutions s'appuient sur des données de comptage, des études de déplacements et des modèles.

Marianne MIOSSEC ajoute que les différentes variantes ont été testées sur un modèle dynamique tenant compte des hypothèses de 2025.

Joël Le FLECHER, conseiller municipal de Gujan-Mestras, formule 4 remarques :

Il constate que le Comité de Pilotage ne comprenait pas de représentants de la société civile.

Il estime que le projet est insuffisant car il ne va pas jusqu'à l'échangeur du Pilat.

Il s'inquiète du fonctionnement de la sortie Nord du rond-point de Césarée, sachant que deux ronds-points y seront séparés de 70 m et que l'Hyper U est appelé à s'agrandir.

Il indique qu'il n'y a que 25 km de véritables pistes cyclables, le restant des 100 km indiqués au dossier de concertation étant constitué de pistes d'agrément.

Je répondrais à la fin des 4 remarques : pour les autres on ne scinde pas les interventions alors pourquoi scinder celle-là ?

Gilles PAQUIER répond que les messages des acteurs économiques et sociaux sont soit portés par les élus, soit identifiés par le bureau d'étude. De plus, il confirme bien que les études ont tenu compte des évolutions du territoire.

Nathalie MERLE, habitante de Gujan-Mestras, fait part de son expérience des embouteillages. Elle fait remarquer aux élus que les communes de La Teste-de-

Buch et Gujan-Mestras s'agrandissent et veut savoir jusqu'où ira le développement des villes.

M. RIZON, habitant de Gujan-Mestras, demande si des solutions antibruit sont prévues au droit des habitations.

Marianne MIOSSEC explique que ces éléments seront présentés lors de la phase d'enquête publique sur la base de l'étude d'impact à mener. Néanmoins, les estimations financières présentées tiennent compte d'une provision pour des mesures antibruit.

Serge COTTIN, habitant de Gujan-Mestras, constate que la solution B à La Hume impacte une zone verte.

Marianne MIOSSEC confirme l'impact qui existe pour toutes les variantes. La DREAL a étudié la possibilité de faire passer l'aménagement en dehors de cette zone mais cela était techniquement impossible. Des précisions seront apportées en phase d'enquête publique.

Un habitant de La Teste-de-Buch regrette que la dénivellation de Bisserié ne soit pas proposée, quitte à augmenter le coût du projet de 20 à 25 millions d'euros.

Laurent SERRUS explique que l'environnement du rond-point de Bisserié est différent, avec une urbanisation plus proche. De plus, il y a après Bisserié une baisse

de trafic, sur laquelle il faut s'appuyer. Il ajoute qu'il n'est pas possible d'ajouter des millions d'euros d'investissements sans conséquence ; le rôle du Comité de Pilotage était aussi de prioriser, en ciblant un investissement qui va régler la majeure partie des problèmes.

M. LASSERRE de Gujan-Mestras propose la réalisation d'une route par le Sud vers les plages.

Une habitante de Gujan-Mestras, demande pourquoi on ne traite pas l'axe comme une rocade en faisant des sorties vers les différents enjeux plutôt qu'un rond-point vers lequel la circulation va se concentrer.

Laurent SERRUS explique que si l'on ajoute des points d'entrée et de sortie, on complexifie l'infrastructure, ce qui nuit à la fluidité du trafic.

Une habitante de Gujan-Mestras fait remarquer qu'il y a une bretelle inachevée au Sud de La Hume pour desservir les nouvelles habitations de ce secteur. Elle s'inquiète du développement de la commune.

Une habitante de Gujan-Mestras demande pourquoi la COBAS paie pour une infrastructure de l'État.

Un habitant du secteur demande si la piste 214 pourrait à terme constituer une solution pour soulager le trafic.

Conclusion

Marie-Hélène DES ESGAULX évoque la situation financière de l'État : compte tenu des autres priorités d'aménagements en Gironde (mise à 2x3 voies de la rocade bordelaise), aucune amélioration ne pouvait être apportée en l'absence d'une action locale. De ce fait, la COBAS finance les études préliminaires. Ensuite, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, les études post-DUP seront financées à parts égales par l'État et la COBAS. Pour les travaux, la COBAS s'est renseignée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt.

Le Président de la COBAS évoque l'engagement des élus, qui ont participé à toutes les réunions. Si ces 2 réunions publiques constituaient un premier temps d'information, plus de détails seront donnés lors de l'enquête publique. Elle explique ensuite les raisons qui empêchaient de proposer un projet allant déjà jusqu'au bout de l'axe, notamment de l'impossibilité de réaliser 3 échangeurs en même temps et donc de la nécessité de travailler par tranches pour rendre le chantier acceptable.

Sur le sujet de l'urbanisation, des études de démographie montrent l'attractivité du Sud Bassin. Or, il est impossible d'empêcher les gens de venir. La COBAS peut simplement freiner l'urbanisation, mais cela a pour effet de renchérir le foncier. Elle conclut en rappelant l'importance du dossier qui impose aux élus la responsabilité d'agir.

Yves FOULON prend ensuite la parole et rappelle l'engagement pris par les 4 maires en 2014 pour régler le problème de l'axe A660/RN250. L'aménagement présenté ce soir règle déjà une partie du problème. Sur les 4 giratoires posant problème, il en traite déjà 2.

Il rappelle aussi que la route menant à Arcachon a 2 statuts : national puis départemental. En voulant traiter l'ensemble en une seule opération, on courrait le risque de fragiliser l'ensemble du projet. Il n'est pas non plus envisageable d'asphyxier tout le Bassin par des travaux surdimensionnés.

Dès le démarrage des travaux en 2019, il souhaite quedes nouvelles études soient lancées sur le tronçon suivant, ce qui permettrait de prolonger les travaux après 2022. À l'échelle de 6 à 7 ans, l'ensemble des travaux seraient ainsi effectués.

Thierry SUQUET remercie le public pour sa participation en nombre à cette concertation dont l'État a pris l'initiative. Il explique qu'on ne peut pas lancer une concertation sans études préalables, et qu'il est également impossible de répondre dès aujourd'hui à toutes les questions, comme sur le sujet du bruit.

Il est en revanche important d'entendre les questions des habitants et de confronter leurs remarques aux études. Cela fera l'objet d'un bilan de la concertation.

Le secrétaire général rappelle enfin que le dossier a été débloqué par les élus locaux qui ont compris que leur action était une condition *sine qua none* de l'accomplissement du projet, puis il clôt la séance.

Dossier de concertation (couverture)



The image shows the cover of a consultation dossier. At the top, a blue and green graphic features a stylized road with a bridge crossing over it. Below this, the title 'Amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250' is written in white on a blue background. The central part of the cover is a photograph of a road intersection with several cars and traffic signs. A green oval in the bottom right of the photo contains the text 'Dossier de concertation'. At the bottom left, the date 'Janvier 2017' is printed. At the bottom right, there are two logos: the French Republic logo with the text 'PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS NOUVELLE-AQUITAINE' and the COBAS logo with the text 'Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud'.

Amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250

Dossier de concertation

Janvier 2017

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS NOUVELLE-AQUITAINE

COBAS
Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud

Feuillet d'information

Amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250



Réunions publiques

LA TESTE-DE-BUCH	GUJAN-MESTRAS
12 janvier 2017 à 18 heures Théâtre Cravey	20 janvier 2017 à 18 heures Maison des associations
Rue Gilbert Sore	Route des Bénévoles



Amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250

Du 9 janvier au 3 février, participez à la concertation !

LES OBJECTIFS DU PROJET

- ▶ Résorber les points de congestion
- ▶ Améliorer la sécurité
- ▶ Améliorer l'environnement et le cadre de vie

LE SECTEUR CONCERNÉ



LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

- ▶ Comparer différentes options pour remplacer les giratoires de Césarée et de La Hume par des échangeurs.
- ▶ Analyser les effets d'un doublement de la section entre La Hume et Bisserié.
- ▶ Recueillir les observations des riverains, des usagers et des acteurs du territoire sur ces aménagements.

POUR EN SAVOIR PLUS...

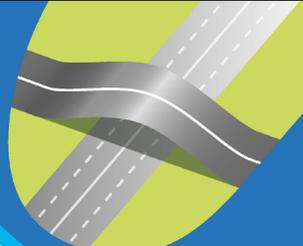
- ▶ **Dossier de concertation et panneaux d'information** dans les mairies de Gujan-Mestras et de la Teste-de-Buch, et au siège de la COBAS à Arcachon
- ▶ **Sur le site Internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine** www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr
- ▶ **Participer aux 2 réunions publiques** dates et lieux au recto

POUR S'EXPRIMER

- ▶ **Par écrit** sur les registres disponibles dans les mairies de Gujan-Mestras et de la Teste-de-Buch et au siège de la COBAS pendant 4 semaines.
- ▶ **En ligne** sur le registre électronique ou à l'adresse e-mail indiquée sur la page Internet du projet.
- ▶ **Lors des 2 réunions publiques**



Affichette



Amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250



Réunions publiques

LA TESTE-DE-BUCH	GUJAN-MESTRAS
12 janvier 2017		20 janvier 2017
à 18 heures		à 18 heures
Théâtre Cravey		Maison des associations
Rue Gilbert Sore		Route des Bénévoles



© 2017 COBAS - Tous droits réservés

Parutions publicitaires

**Amélioration de la desserte
du Bassin d'Arcachon
par l'axe A660/RN250**

Réunions publiques

LA TESTE-DE-BUCH

12 janvier 2017 à 18 heures - Théâtre Cravey

Rue Gilbert Sore

GUJAN-MESTRAS

20 janvier 2017 à 18 heures - Maison des associations

Route des Bénévoles

Plus d'information sur :

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



TEL: 05 57 00 00 00

Panneaux d'information 1 et 2

Amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250

Le projet



La concertation

du 9 janvier au 3 février 2017

Réunions publiques

LA TESTE-DE-BUCH

12 janvier 2017
à 18 heures
Théâtre Cravey
Rue Gilbert Sore

GUJAN-MESTRAS

20 janvier 2017
à 18 heures
Maison des associations
Route des Bénévoles

Internet

Vous pouvez à tout moment télécharger le dossier de concertation depuis le site www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr (accès direct grâce au QR Code ci-contre) et vous exprimer sur le registre de concertation en ligne.



Vous pouvez aussi envoyer un mail à :
concertation-a660-m250.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

**INFORMEZ-VOUS,
EXPRIMEZ-VOUS !**

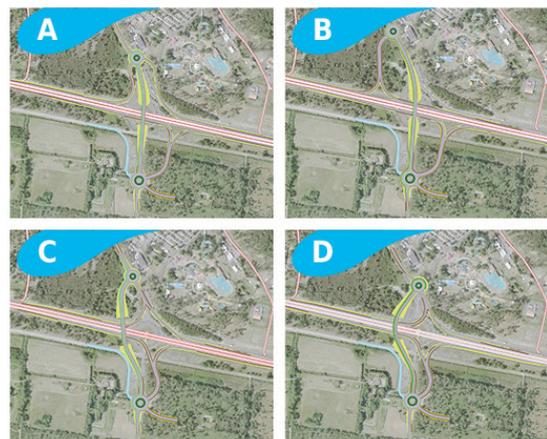
Consultez le dossier de concertation et donnez votre avis sur le registre disponible ici.



Amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250

Carrefour giratoire de la Hume

LES 4 VARIANTES



QUELQUES ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

- ▶ Les quatre variantes permettent des trafics plus fluides au droit du carrefour de la Hume.
- ▶ En matière de longueur de files aux différentes intersections, la variante A est la moins efficace. Il apparaît en outre pour cette variante qu'il se crée une remontée de file importante sur la bretelle de sortie Nord-Est à l'heure de pointe du matin de juillet, pouvant impacter l'A660. Les variantes C/D présentent un risque similaire bien que moins prononcé. La variante B est clairement la meilleure solution pour éviter les remontées de file sur la bretelle de sortie Nord-Est en été.
- ▶ Les temps de parcours restent très similaires entre les différentes variantes d'aménagement et ne permettent pas de les départager efficacement.
- ▶ Toutes les variantes intègrent la mise en place d'une piste cyclable sur le passage supérieur.

**CONSULTEZ
L'ANALYSE MULTICRITÈRES DÉTAILLÉE
DANS LE DOSSIER DE CONCERTATION**

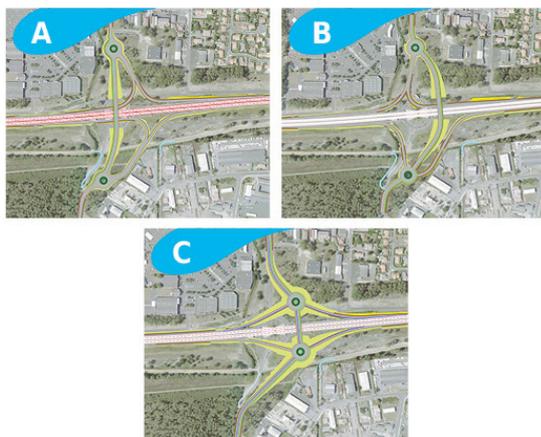


Panneaux d'information 3 et 4

Amélioration de la desserte
du Bassin d'Arcachon
par l'axe A660/RN250

Carrefour giratoire de Césarée

LES 3 VARIANTES



QUELQUES ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

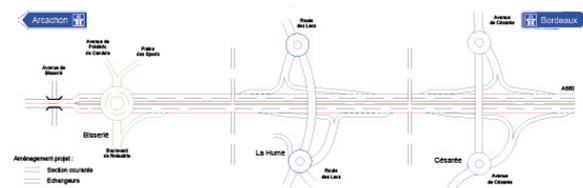
- ▶ Les trois variantes permettent de fluidifier nettement les écoulements au droit du carrefour de Césarée.
- ▶ Les trois variantes prévoient l'adaptation et l'amélioration de l'itinéraire cyclable traversant l'A660 par un passage inférieur longeant le ruisseau du bourg.
- ▶ En matière de longueur de files aux différentes intersections, la variante A est la plus efficace, suivie par la B puis par la C. Ce constat est valable quelle que soit la période.
- ▶ Les temps de parcours restent très similaires entre les différentes variantes d'aménagement et ne permettent pas de les départager nettement.

**CONSULTEZ
L'ANALYSE MULTICRITÈRES DÉTAILLÉE
DANS LE DOSSIER DE CONCERTATION**



Amélioration de la desserte
du Bassin d'Arcachon
par l'axe A660/RN250

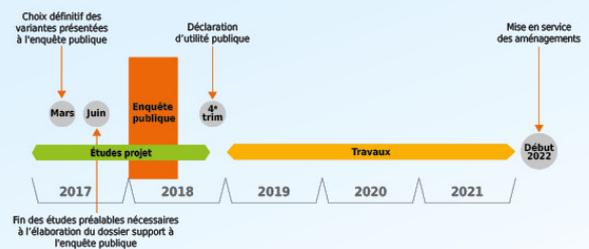
Section courante de la Hume à Bissérié



Le parti d'aménagement à 2 x 2 voies de la section comprise entre le giratoire de La Hume et celui de Bissérié présente peu d'effets significatifs sur l'environnement : seulement quelques mètres de couverture du canal des Landes et du canal des Usines dus à l'élargissement.

Il permettra par contre de créer un dispositif de récupération des eaux superficielles de la RN250 alors que la route n'en dispose pas actuellement.

Les prochaines étapes





Bordeaux, le 5 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon Sud par l'axe A660/RN250

Lancement de la concertation publique

L'axe A660/RN250 constitue la voie routière principale entre l'agglomération bordelaise et le Sud du Bassin d'Arcachon et concentre également une part prépondérante des échanges entre les communes du littoral arcachonnais. Avec **plus de 30 000 véhicules par jour** et davantage encore en période estivale, cet axe connaît des ralentissements quotidiens qui sont souvent accentués en été.

Dans le cadre des études sur l'aménagement de l'axe, l'État engage une concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme pour consulter le public et recueillir ses observations sur les propositions d'aménagement visant à la fois de **fluidifier le trafic et de maintenir des dessertes de proximité.**

Cette phase de concertation servira de point d'appui pour les suites à donner au projet, notamment dans le cadre de la poursuite des études et de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

La concertation publique se déroulera du 9 janvier au 3 février 2017. Elle portera sur les variantes d'aménagement des giratoires de Césarée et la Hume ainsi que sur le doublement dans la section courante entre les giratoires de la Hume et Bissérié. Le territoire concerné par ces aménagements couvre donc les communes de Gujan-Mestras et de la Teste-de-Buch.

Des panneaux explicatifs, un dossier de concertation et un registre permettant de collecter les contributions écrites sont mis à la disposition du public dans les mairies de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch, ainsi qu'au siège de la COBAS à Arcachon. Le dossier de concertation est également téléchargeable sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr et sur le site des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr

Durant le temps de la concertation, les contributions seront également possibles en ligne via un formulaire accessible sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ou encore par envoi direct à l'adresse e-mail dédiée : concertation-a660-rn250.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Deux réunions publiques seront organisées les :

- Jeudi 12 janvier 2017 à 18h00 à La Teste-de-Buch au Théâtre Cravey (rue Gilbert Sore)
- Vendredi 20 janvier 2017 à 18h00 à Gujan-Mestras à la Maison des Associations (route des Bénévoles)

Contacts Presse :

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, préfecture de la Gironde
Bureau de la Communication Interministérielle
Tél. : 05 56 90 60 18 - Fax : 05 56 90 60 30 - pref-communication@gironde.gouv.fr -
Sophie BILLA - Tél. : 06 07 62 05 99 / *Agathe NOUGUÉ* - Tél. : 06 73 64 76 44

Le 3 février 2017

Monsieur Pierre DARTOUT
Préfet de la Région Aquitaine Limousin
Poitou Charentes
Esplanade Charles de Gaulle
33077 BORDEAUX CEDEX

Marie-Hélène
DES ESGAULX

Nos réf.: N° 16-35199A

Sénateur
de la Gironde

**Objet : Amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par
l'axe A660/RN250**

Maire
de Gujan-Mestras

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la concertation publique relative à l'amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250, je souhaitais vous apporter quelques éléments de contribution quant à la position du Maire de Gujan-Mestras sur ce dossier.

Notre ville a été associée aux comités de pilotage qui ont abouti à l'élaboration de ce dossier, aujourd'hui soumis à la concertation publique. Nous avons pu suivre les différentes phases des études, démontrant la saturation de cet axe et l'impérative nécessité de trouver des solutions de fluidification de la circulation.

Gujan-Mestras est particulièrement concernée par la première phase des travaux visant à déniveler les carrefours de Césarée et de La Hume, en accompagnement de la mise à 2X2 voies de l'autoroute.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce programme de travaux.

En effet, la congestion de l'A660 sature également, par effet de remontée de file, les axes perpendiculaires que sont l'Avenue de Césarée (RD 650E3) et la Route des Lacs (RD652).



Le trafic peut ainsi, selon le niveau d'encombrement et la remontée de file, être également immobilisé sur d'autres axes parallèles à l'A660 tels que l'Allée de Bordeaux (RD 260). Outre les bouchons quotidiens constatés aux heures de pointe, il est arrivé que la ville soit littéralement « paralysée » sur certaines journées estivales, la saturations de ces axes étant complète.

La solution de la dénivellation des échangeurs va pouvoir, à notre sens, libérer les circulations Nord-Sud, et résoudre ce problème récurrent de circulation dans l'agglomération et dans les échanges avec le Nord des Landes via la RD 652.

Bien entendu, la mise en 2X2 voies de l'A660, et l'aménagement des bretelles de sorties et en particulier de celles de La Hume, nous apparaît également être une réponse très satisfaisante apportée à l'important flux de déplacements Est-Ouest, et en particulier aux véhicules sortant en direction de La Hume et des parcs d'attractions.

Concernant les variantes proposées pour les échangeurs, à la lecture croisée de l'analyse multicritères et des insertions, il nous semble que :

Carrefour de Césarée

A niveau de fonctionnalités identiques, la version A est préférable.

Carrefour de La Hume

La variante B est la plus opportune. Nous sommes à ce sujet en négociation foncière avec les propriétaires des terrains privés pouvant être concernés par cet aménagement afin de pouvoir mettre à la disposition de la maîtrise d'ouvrage le foncier nécessaire à la réalisation de cet échangeur.

En vous remerciant une nouvelle fois de l'implication des services de l'Etat dans ce dossier, et en particulier du professionnalisme des équipes de la DREAL, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.



Marie-Hélène DES ESGAULX

Marie-Hélène DES ESGAULX
Sénateur-Maire

Gujan-Mestras
Bassin par nature



La Teste de Buch, le 01 février 2017

**Direction de l'Aménagement et
Du Développement Durable
Pôle Aménagement et Urbanisme**

Affaire suivie par Stéphane DUCROS

Tél. : 05 57 73 69 68

Réf : SD/SA - 11877

DGS:

Cab:

Adjoint :

CS :

Monsieur Pierre DARTOUT

Préfet de la Région Aquitaine

Préfet de la Gironde

Esplanade Charles de Gaulle

33077 BORDEAUX CEDEX

Objet : Concertation publique relative à l'amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN 250

Monsieur le Préfet,

Je me félicite de la concertation publique qui est actuellement menée concernant l'amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250 et je remercie la COBAS et les services de l'Etat d'avoir pris l'initiative de porter cette réflexion au débat.

Le dossier présenté, qui est issu des échanges qui ont été engagés dans le cadre de Comités de Pilotage associant les services de l'Etat, le Département et la COBAS, montre que les solutions de dénivellement des carrefours giratoires de Césarée et de la Hume apportent une amélioration sensible de la fluidité de l'axe pour la partie Gujanaise.

Concernant la dernière partie du dossier qui traite du doublement de la section de voie située entre les carrefours giratoires de la Hume et de Bisserié, sur la Commune de La Teste de Buch, trop peu d'éléments permettent de lever les doutes quant à l'amélioration de la congestion récurrente du carrefour de Bisserié.

En effet, le dossier évoque à de nombreuses reprises les difficultés que subit ce carrefour, aussi bien dans le sens Est/Ouest que Nord/Sud. Ces difficultés que nous constatons tous, a amené la Commune à porter un aménagement conséquent réalisé sous la forme d'un franchissement inférieur, permettant d'améliorer la desserte du parc d'activité du Pays de Buch dans le sens nord/Sud. Toutefois, malgré cet effort consenti par la Commune, la congestion du carrefour Bisserié persiste.

Cette réflexion est d'autant plus importante qu'elle concerne directement l'axe principal qui dessert le premier pôle économique du Bassin d'Arcachon qu'il convient, à ce titre, d'améliorer. En effet les perspectives d'évolution du trafic et de développement de cette zone économique, qui a été reconnue dans le SCOT comme faisant partie des trois ZACOM du Bassin d'Arcachon, méritent une attention toute particulière sur ses conditions de desserte.

Les circonstances ont montré que l'arrivée d'une double voie sur un carrefour giratoire engendre d'importantes remontées de file. Il est peu douteux que ceci sera encore le cas sur le carrefour de Bisserié, à la lecture du trafic que doit supporter ce dernier et des importants échanges qui s'effectuent entre le nord et le sud de la ville.

Ainsi, le dossier n'apporte que très peu d'éléments sur la reprise du giratoire pour faciliter les échanges, sur les conditions de desserte de la plaine des sports Gibert Moga qui se greffe sur ce giratoire, sur l'impact des modifications apportées à l'axe sur la circulation à l'intérieur du parc d'activité du Pays de Buch, sur l'accessibilité du pôle de santé du Bassin d'Arcachon et à la future caserne des pompiers, à la gestion hydraulique des eaux pluviales impactée par le doublement de la voie et des mesures compensatoires qu'il sera nécessaire d'apporter afin de limiter les risques d'inondation, aux solutions techniques envisagées quant au doublement de la RN 250 jusqu'à l'échangeur de la dune du Pilat.

Vous pouvez constater que de nombreuses interrogations persistent encore concernant le doublement du tronçon la Hume/Bisserié et qu'en conséquence je ne peux donner mon accord à la réalisation de ces travaux sans qu'une réflexion approfondie ait été menée sur l'ensemble de l'axe traversant la Commune, c'est-à-dire de la fin de l'échangeur de la Hume à l'échangeur de la dune du Pilat.

Je suis toutefois favorable à la réalisation des travaux qui consistent à déniveler les giratoires de Césarée et de la Hume sans doublement, dans un premier temps, de l'axe jusqu'au giratoire de Bisserié.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.



Jean-Jacques EROLES

Maire de La Teste de Buch
Conseiller Départemental de la Gironde

Le Maire

Monsieur Pierre DARTOUT
Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine
Préfecture de la Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33077 BORDEAUX CEDEX

Arcachon, le 9 février 2017

Objet : Concertation publique axe A660/RN250

Monsieur le Préfet de Région,

Dans le cadre de la concertation publique relative à l'amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon axe A660/RN250, je souhaitais vous apporter notre contribution.

L'aménagement de cet itinéraire fait, depuis très longtemps, parti des attentes des habitants de notre territoire car cette infrastructure est maintenant saturée quasiment toute l'année et doit donc faire l'objet de travaux permettant d'assurer une meilleure fluidité des véhicules.

Nous avons été associés aux Comités de Pilotage qui ont abouti à l'élaboration du dossier soumis aujourd'hui à la concertation publique. Nous sommes satisfaits du programme de travaux qui est proposé.

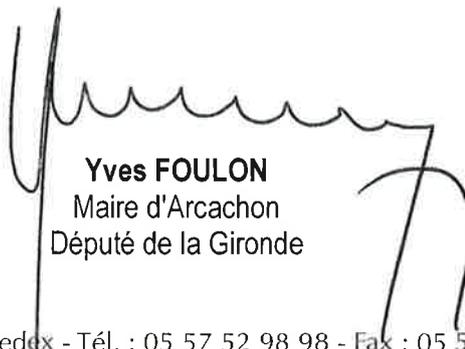
Concernant le carrefour de Césarée, nous considérons que la version A est la meilleure.

Concernant le carrefour de La Hume, nous pensons que la version B est préférable.

Nous souhaitons que la partie d'aménagement jusque et au-delà de Bisserié prenne en compte la complexité de ce carrefour et entraîne des améliorations indispensables sur le territoire de la Teste-de-Buch.

Enfin il nous apparaît important, au-delà du carrefour de Bisserié, d'engager les réflexions et études permettant de traiter cet itinéraire jusqu'à l'échangeur de la Dune du Pilat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet de Région, à l'assurance de ma considération distinguée.



Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Député de la Gironde

François DELUGA
Maire du Teich

A

Monsieur Pierre DARTOUT
PREFET DE REGION
Préfecture
2, Esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 BORDEAUX CEDEX

N/Réf : 2840/02/2017/FD-CR

Objet : Concertation publique relative à l'amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon par l'axe A660/RN250

Monsieur le Préfet de Région,

Une concertation publique relative à l'amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon se déroule actuellement et porte sur les variantes d'aménagement des giratoires de Césarée et de la Hume ainsi que sur le doublement de la section courante entre les giratoires de la Hume et de Bisserié.

Cette concertation constitue une étape importante dans l'élaboration du dossier support de l'enquête publique avec notamment le choix définitif des variantes présentées à l'enquête publique.

L'aménagement de l'axe A660/RN250 fait, depuis longtemps, partie des attentes des habitants du territoire car, non seulement, cet axe est saturé dans le sens Est-Ouest par les déplacements des trajets domicile travail mais aussi du flux des touristes en période de vacances. De plus, il est aussi saturé dans le sens Nord-Sud de cet axe, pénalisant très fortement les habitants mais aussi les acteurs économiques du territoire.

Lors de différents Comité de Pilotage entre les services de l'Etat, du Département et de la Cobas, la solution envisagée pour fluidifier la circulation par la dénivellation des carrefours giratoires de Césarée et la Hume s'est imposée. En effet, cette solution permet aux différents flux de véhicules de se croiser sans conflit. Enfin, afin d'optimiser la terminaison provisoire de l'échangeur de la Hume, cette solution intègre une mise à 2 x 2 voies jusqu'à Bisserié et l'aménagement du giratoire de Bisserié.

1. Carrefour giratoire de Césarée :

Trois variantes sont présentées, chacune avec des avantages et des inconvénients.

Au regard de l'analyse multicritères, en page 30 du document de concertation publique, il s'avère incontestablement que la variante **A** semble la plus pertinente, notamment en termes de fonctionnalité et de fluidité du trafic. Aussi, nous souhaitons la réalisation de cette variante.

2. **Carrefour giratoire de la Hume :**

Quatre variantes sont présentées, chacune présente des avantages et des inconvénients. Au regard de l'analyse multicritères, en page 34 du document de concertation publique, il s'avère incontestablement que la variante **B** se démarque clairement, notamment en termes de fonctionnalité et d'écoulement du trafic.

Par conséquent, nous souhaitons la réalisation de la variante **B**.

3. Partie d'aménagement jusque Bisserié :

La section la Hume-Bisserié, avec son carrefour, peut constituer un des points de congestion important et récurrent de l'axe étudié. En effet, la configuration de la Hume-Bisserié à 2x1 voie est insuffisante en terme de capacité par rapport au trafic supporté. De plus, le trafic sur cette section peut, en outre, être perturbé par des remontées de files de la Hume (sens Ouest-Est) ou de Bisserié, voire de Cazaux en été (sens Est-Ouest). Enfin, la multiplicité des mouvements de diffusion (trafic Nord-Sud important, fréquence des « tourner à gauche » est un facteur aggravant de la faible capacité du giratoire de Bisserié et de sa configuration atypique, à savoir trois branches orientées vers l'Ouest.

Les difficultés d'insertion sur le giratoire occasionnent des remontées de file importantes. En été, notamment, cette situation est aggravée par la saturation du giratoire de la Hume, en soirée, et de Cazaux, impactée par les remontées de file de l'échangeur du Pyla.

Aussi, au vu de tous ces éléments, la solution d'aménagement d'une mise à 2 x 2 voies de la RN 250 entre la Hume et Bisserié, associée à l'adaptation du giratoire, semble être pertinente en termes de traitement de gestion des flux et de blocages sur cet axe. Cependant, une étude plus générale sur les flux sécants, me paraît pertinente et s'intégrera dans la deuxième phase de travaux jusqu'à l'échangeur du Pyla.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet de Région, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous



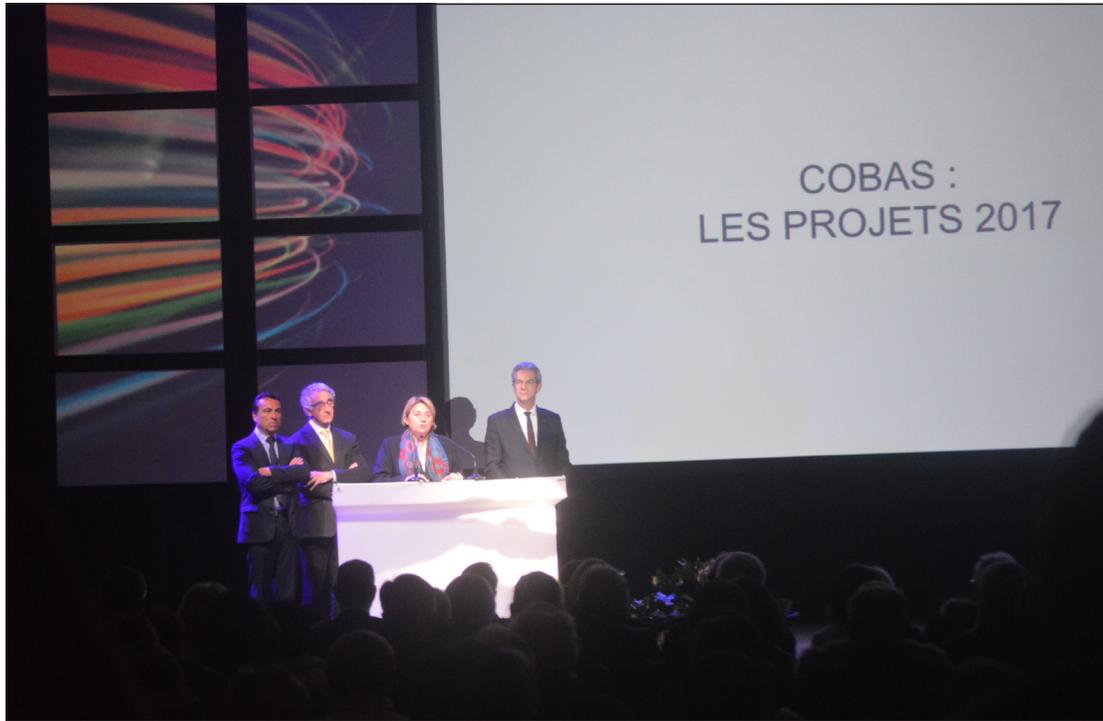
François DELUGA
Maire du Teich
Président du Parc Naturel Marin

SUD-BASSIN

Le dossier de l'A660 avance mais il faudra attendre 2022 !

Projet phare de la mandature de Marie-Hélène Des Esgaulx, les aménagements de l'A660 ont naturellement occupé une place importante lors de la cérémonie des vœux de la Cobas. Mais il faudra se montrer patient.

La patinoire de Gujan-Mestras est plongée dans le noir total. Trois écrans géants et, juste en dessous, un petit pupitre pour les quatre maires de l'intercommunalité. Il y a celui du Teich, François Deluga, ceux de La Teste et Arcachon, Jean-Jacques Eroles et Yves Foulon, et puis il y a Marie-Hélène Des Esgaulx qui joue à domicile. Et sur ses terres, le sénateur-maire et présidente de la Communauté d'agglomération du Sud-Bassin joue la partition qu'elle maîtrise le mieux. Avec l'autoroute et les futurs travaux de l'A660, elle est intarissable. Ce n'est pas avec ce sujet qu'elle commence la cérémonie mais c'est bien avec



Les quatre maires ont annoncé le lancement de la concertation publique dans le dossier du doublement de la voie directe.

lui qu'elle la termine. Comme pour que tout cela reste mieux gravé dans les mémoires. Il y a quelque temps déjà et sous l'impulsion de Marie-Hélène Des Esgaulx, l'intercommunalité avait choisi de passer la seconde dans ce dossier,

en finançant les études du doublement de l'A660 et son prolongement avec la route nationale 250. « L'État a désormais lancé l'appel d'offres pour les études d'impact qui devraient se dérouler jusqu'en 2019 », explique la présidente.

Deux réunions publiques les 12 et 20 janvier à La Teste et Gujan-Mestras

La présidente sort alors de son chapeau, les esquisses des échangeurs qui pourraient être implantés aux deux ronds-points

de Gujan et La Hume. Avec plusieurs pistes. Mais encore une fois, le dossier est loin d'être bouclé. Car les ouvrages aussi lisibles soient-ils sur les écrans de la cérémonie ne seront en service, dans le meilleur des cas, qu'en 2022. « Néanmoins, la concertation publique est lancée, poursuit le sénateur. Les 12 et 20 janvier, il y aura deux réunions publiques à La Teste puis Gujan-Mestras. Nous allons présenter ces documents et les expliquer. » Pour étayer son propos, Marie-Hélène Des Esgaulx explique qu'il est « indispensable que nos infrastructures soient dimensionnées correctement pour accompagner le développement économique de notre bassin de vie et assurer notre qualité de vie au quotidien. C'est un dossier essentiel qui requiert toute notre attention et notre ténacité. »

[A.B.]

La concertation publique a lieu pendant quatre semaines, avec deux réunions publiques les 12 janvier (La Teste, 18h, théâtre Cravey) et 20 janvier (Gujan-Mestras, 18h, maison des associations). Des panneaux d'informations, les registres de concertation et un dossier de présentation sont disponibles dans les mairies de Gujan-Mestras et de La Teste, ainsi qu'au siège de la Cobas.

A660-RN250, et si c'était

Circuler en toute sérénité de l'entrée de Gujan-Mestras jusqu'à celle d'Arcachon est un rêve qui ne se réalisera pas encore demain. Pourtant, depuis quelques semaines, le vaste chantier qui concerne le Sud-Bassin revient dans tous les discours. Le public découvre les premiers aménagements et prend connaissance des maquettes des futurs échangeurs qui pourraient être construits à la place des ronds-points de Césarée et de La Hume. L'avis du public est entendu et le dossier consultable dans les mairies de Gujan-Mestras et de La Teste, ainsi qu'au siège de la Cobas. Mais pas d'emballement ! Si tout va bien, on ne circulera mieux qu'en... 2022 !

[par A.B.]

POUR DESSERRER LE TRAFIC ROUTIER DU SUD-BASSIN, ON FAIT LE CHOIX DU DÉNIVELÉ

Deux échangeurs en hauteur mais pourquoi faire ?

Trop coûteuse, trop technique et pire que tout en matière d'environnement, la solution souterraine a été rapidement balayée. Du coup, c'est plusieurs mètres au-dessus de la chaussée que l'État et les élus du Sud-Bassin ont décidé de passer pour remédier à l'engorgement de l'autoroute et de la nationale.

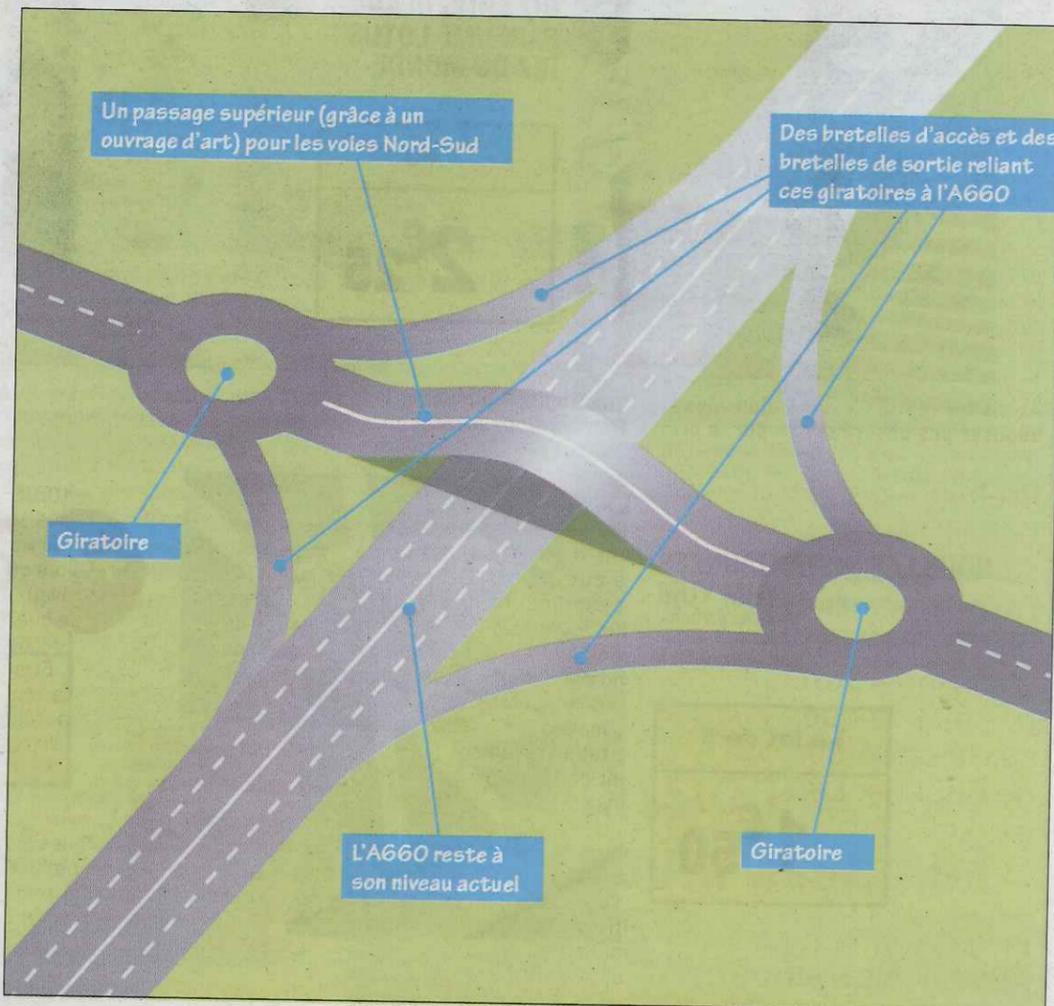
Bien qu'il soit une préoccupation des habitants du Bassin depuis toujours, le dossier de la desserte principale du Sud-Bassin a subi un coup d'accélérateur en 2015, lorsque les élus de la communauté d'agglomération ont décidé de mettre la main à la pâte en finançant les études nécessaires à la réalisation des travaux. D'une copie quasiment blanche au départ, la décision a rapidement été prise de passer par les airs plutôt qu'ailleurs. Un élément qui ressort d'ailleurs du dossier que le public peut aujourd'hui consulter. Et même si l'État affirme encore

que les autres solutions ne sont pas « éliminées », il est fort peu probable que machine arrière soit faite de ce côté-là. « Les études menées par la Dreal ont confirmé la nécessité de procéder à une dénivellation des giratoires de Césarée et de La Hume, en l'identifiant comme la solution la mieux adaptée », affirme d'emblée les services de l'État.

Aussi bien à Césarée (entrée de Gujan-Mestras) qu'à La Hume (au départ de la route des Lacs), les solutions proposées ne varient pas de ce qui existe déjà au Teich. Même si la mise en service de la portion autoroutière entre Mios et Le Teich date de 2001, cela n'empêche pas les responsables de se pencher sur un système identique aujourd'hui.

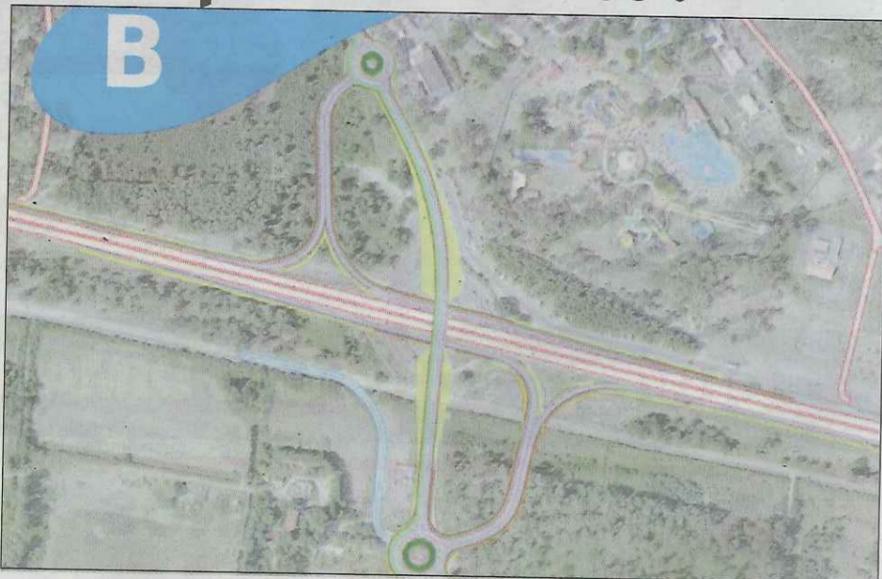
Entrer et sortir comme on veut !

Au moment d'opter pour la construction de deux échangeurs, une condition est apparue comme essentielle. Celle de pouvoir y accéder mais aussi s'en extirper à n'importe quel niveau. « Il sera donc possible d'accéder à l'A660 et d'en sortir à chacun des échangeurs de Césarée et La Hume, que l'on se trouve au Nord ou au Sud de l'axe », précise l'étude. Le maintien de cette fonctionnalité de desserte faisait partie des conditions essentielles de l'aménagement. Et l'avantage énorme qu'apporte la dénivellation des ouvrages, c'est de ne générer aucun conflit lorsque les véhicules se croisent.



Sauf incroyable retournement de situation, c'est la solution aérienne qui sera retenue à l'entrée de Gujan-Mestras et à hauteur de La Hume (image préfecture de la région Nouvelle Aquitaine).

Césarée et La Hume, les pistes qui ont la cote !



Les deux projections qui tiennent la corde et qui ont été présentées lors de la première réunion publique. L'échangeur A (Césarée) semble la piste la « plus intéressante en termes de fonctionnalité et de fluidité du trafic » selon les services de l'État. À La Hume, même constat pour le plan B qui assure un « meilleur écoulement » du trafic. Prix estimé pour les deux ouvrages : 15,5 millions pour le A et 25,1 millions pour le B.

ça le chantier du siècle ?

LORS DE LA PREMIÈRE RÉUNION, LE ROND-POINT TESTERIN CRISTALLISE LES PASSIONS

« C'est à Bissérié qu'il faut mettre l'argent, pas à Gujan ! »



Après La Teste, c'est à Gujan-Mestras, vendredi 20 janvier, que le public pourra découvrir et déposer ses observations sur le projet. Rendez-vous à 18 heures, à la Maison des associations.

Première des deux réunions publiques sur le devenir de l'axe principal du Sud-Bassin, la soirée testerine a suscité pas mal de questions sur le carrefour de Bissérié. Les gens se sont montrés sceptiques sur l'utilité d'un investissement de 48 millions d'euros qui ne démêlera pas les nœuds à l'entrée de la plus grande commune du Bassin.

Lors de la première réunion publique, environ 300 personnes

sont venues assister à la présentation du dossier par les représentants de l'État. Après un bon moment d'attention, plusieurs d'entre eux ont pris la parole. Et ils ont exprimé, dans une large majorité, leurs craintes ne voyant rien venir de concret au niveau du rond-point de l'entrée de La Teste. « C'est bien joli de penser à Gujan, mais c'est à Bissérié qu'il aurait fallu travailler ! lance un habitant de La Teste. C'est là que se trouvent les problèmes de circulation. » Puis un autre se lève : « On va rater le train, lance-t-il. Cela ne résoudra en rien l'accès à l'océan. C'est l'accès aux plages qu'il faut fluidifier ! » L'ancien conseiller général René Serrano y va de son couplet. Avec une métaphore toute médicale. « À La Teste, vous posez des « stents » alors qu'à Gujan vous résolvez le problème ! Vous traitez La Teste avec du « Kardégic » alors même qu'avant de démarrer quoi que ce soit, il fallait s'attaquer à cette zone de notre commune ! ». Sur un ton à la fois provocateur et humoristique, un

autre testerin s'empare du micro : « À Bissérié, vous avez 10.000 personnes qui passent tous les jours, qui vont dans la zone ou vers Cazaux ! C'est prioritaire ! Alors que là, vous allez faire des travaux à l'entrée de Gujan ! Mais il y a quoi à l'entrée de Gujan ? Il y a la déchetterie... Il n'y a rien là-bas. Et sur l'autre zone, il y a quoi ? La route des Lacs, pff... C'est à La Teste qu'il faut mettre l'argent, nulle part ailleurs... » D'autres questions ont tourné autour de l'impact environnemental du projet, les nuisances sonores mais aussi la pollution que cela engendrerait. À toutes ces questions, les intervenants de l'État ont précisé que le temps n'était pas encore venu d'aborder ces points. Non pas qu'il n'y ait pas de place pour eux dans le débat mais simplement car la réunion publique de la semaine passée ne concernait que le volet technique de l'opération. Ces sujets-là seront à l'ordre du jour dans une seconde phase.

LA RÉPONSE DE M.H. DES ESGAULX

« Trois ronds-points en même temps, c'est impossible ! »



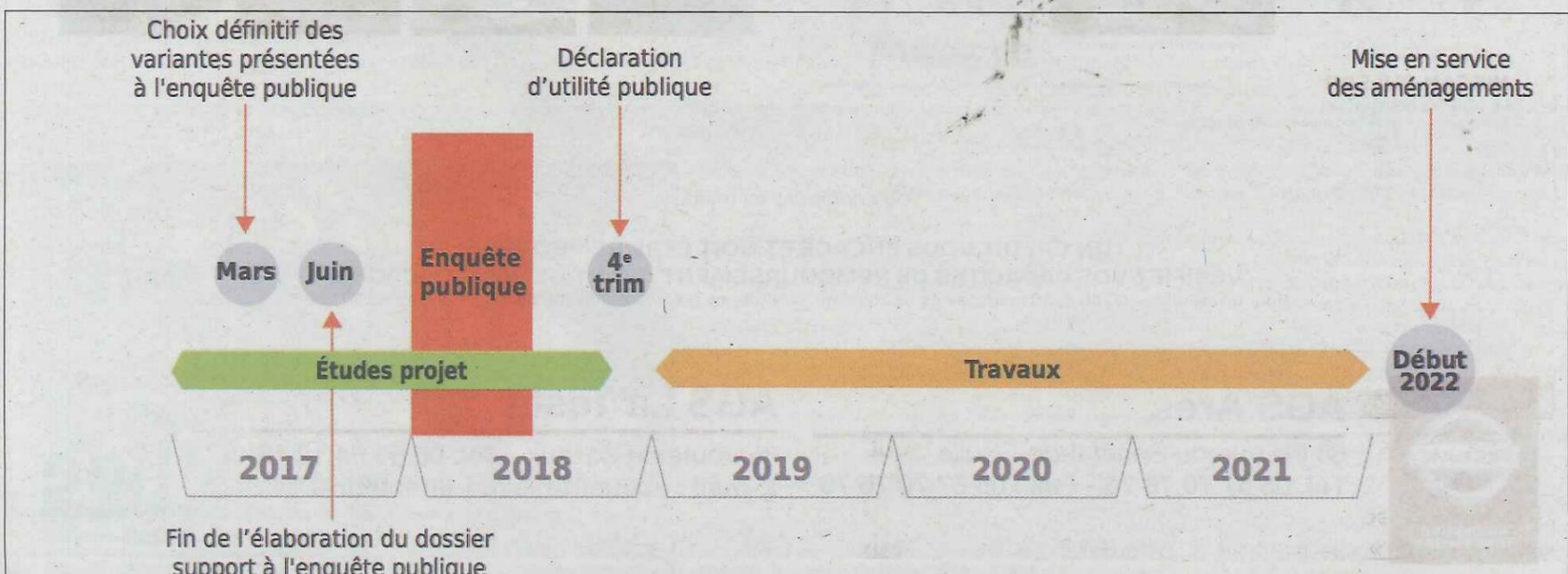
À l'issue de la réunion publique, la présidente de la Cobas a répondu aux critiques sur le manque d'engagement au rond-point de Bissérié. En expliquant qu'à eux seuls les travaux envisagés représentent déjà une

« prouesse technique ».

De prime abord, il n'est pas évident de comprendre pourquoi les travaux n'englobent pas aussi le rond-point de l'entrée de La Teste, à Bissérié. Un axe qui mène au centre-ville de la commune mais qui dessert aussi la zone testerine et ses milliers d'emplois, ainsi que la plaine des sports. Mais la présidente de la Cobas explique que le chantier groupé serait trop compliqué. « C'est vrai que les propositions du moment concernent essentiellement Gujan-Mestras et que la commande ne va pas plus loin que 300 mètres après La Hume. Mais nous ne pouvons pas faire autrement que par tranches. Le chantier des deux échangeurs est déjà pharaonique, on peut parler d'une prouesse technique. Vous imaginez déjà les désagréments que ces travaux vont engendrer sur deux endroits ? Imaginez un troisième ! On s'est engagé à aller jusqu'au bout et nous le ferons. Mais on ne peut pas faire autrement que ce qui est prévu. Je me réjouis que le public anticipe déjà de futurs travaux. Et c'est aussi pour cela qu'en 2020, je me représenterais. Car je ne veux pas lâcher ce dossier. »

« sur le Bassin, la voiture représente 71 % du trafic routier. À l'échelon national, c'est 61 % ! »

Le calendrier de la démarche, si tout va bien...



Bassin d'Arcachon

Trafic sur l'A 660 : des échangeurs à étudier

AUTOROUTE Plusieurs solutions destinées à fluidifier la circulation sur la voie directe et l'A 660, dont deux échangeurs, sont soumis à la concertation publique jusqu'au 3 février

DAVID PATSOURIS
d.patsouris@sudouest.fr

Nous voici en 2017 et un dossier concernant l'A 660 et la voie directe jusqu'à Arcachon semble aboutir. Jusqu'au 3 février, une concertation publique est organisée sur l'amélioration de la desserte du bassin d'Arcachon Sud par l'axe A 660-RN250. L'État propose l'aménagement d'échangeurs sur les ronds-points de Césarée et de La Hume (à Gujan-Mestras) puis le doublement de la voie jusqu'au giratoire de Bissérié à La Teste-de-Buch, lui aussi reconfiguré.

1 Un axe saturé, et pas seulement l'été

Sur l'A 660 et la voie directe jusqu'à Arcachon, la solitude n'existe pas. Le trafic moyen journalier annuel grimpe à 30 000 véhicules dans les deux sens. Il monte encore jusqu'à 40 000 en été. Il se bouche régulièrement, de 8 à 9 heures le matin hors saison vers Arcachon, jusqu'à midi ou 13 heures l'été, et en sens inverse le soir dès 17 heures depuis Arcachon, et jusque très tard un dimanche soir de beau temps.

Les axes parallèles sont aussi chargés, comme par exemple la RD 650 reliant Biganos à Arcachon via les centres-villes, avec 12 300 véhicules par jour. Bref, le réseau est souvent saturé, voilà pourquoi les élus locaux et l'État veulent le fluidifier.

2 Des voies nord-sud au-dessus de l'A 660

L'idée est donc d'aménager des échangeurs aux ronds-points de Césarée (celui des cabanes) et de La Hume (celui des drapeaux des parcs de loisirs) à Gujan-Mestras. Trois variantes sont proposées pour le premier, quatre pour le second. Il s'agit à chaque fois de construire une voie nord-sud au-dessus de l'A 660, afin que ce trafic n'engendre plus l'axe principal et qu'il s'écoule plus facilement. « Je ne veux pas voir ma ville encore plus coupée en deux », avait expliqué Jean-Jacques Eroles, le maire divers droite de La Teste-de-Buch lors d'une réunion. La voie directe coupe en effet Gujan et La Teste jusqu'à Arcachon.

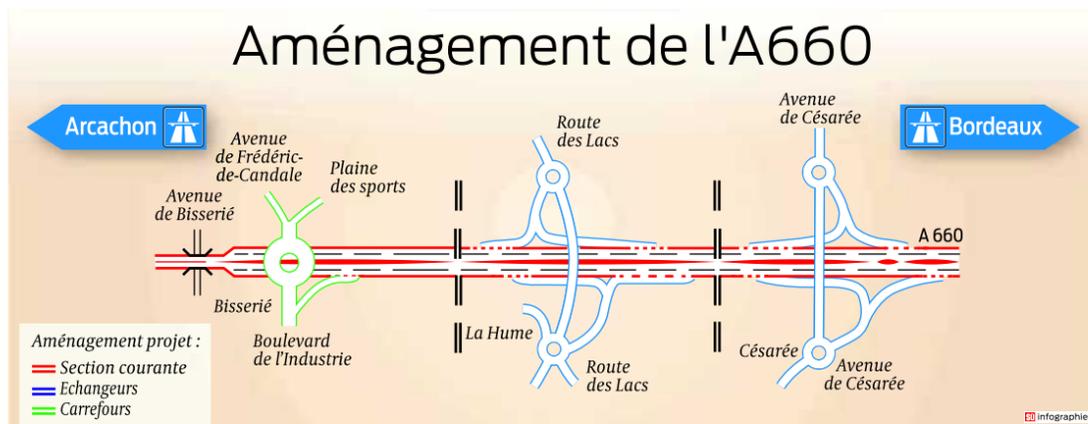
Les élus locaux avaient réclamé en priorité l'étude de dénivellation des giratoires. Ils ont été entendus. Les études de la Direction régionale de l'environnement ont confirmé cette option comme la plus adaptée. Les flux est-ouest et nord-sud se croiseront ainsi sans conflit.

3 Des ronds-points de chaque côté pour distribuer

Dans les sept variantes d'échan-



La route allant de l'échangeur de La Hume au giratoire de Bissérié sera doublée. PHOTO D. P.



Les différents aménagements pour fluidifier la circulation sur l'autoroute

geurs proposées, les différences sont dans le positionnement des ouvrages, plus à l'est, plus à l'ouest, et leur forme, mais pas dans leur architecture générale. Outre la voie surélevée nord-sud au-dessus de l'A 660, dans chaque variante, on trouve deux ronds-points, au sud et au nord pour ensuite distribuer la circulation sur le territoire.

Ces giratoires sont alimentés par les bretelles d'accès ou de sortie de l'A 660 et par la voie nord-sud surélevée au-dessus de l'autoroute. C'est en fait le même principe que l'échangeur qui se trouve au Teich.

4 Deux fois deux voies jusqu'à Bissérié

Pour des raisons de sécurité et de techniques routières, la création de l'échangeur de La Hume induit la mise à deux fois deux voies partielle de la RN 250 (qui prolonge l'A 660), jusqu'à la fin de la bretelle d'accès en direction d'Arcachon. Or, dans le diagnostic d'infrastructure et

dans les études de trafic, cette portion de route (de La Hume jusqu'à Bissérié) était repérée « comme étant plus problématique ». D'où la mise à deux fois deux voies jusqu'à Bissérié et le réaménagement du giratoire de Bissérié.

Et après Bissérié ? Le doublement de la voie est pour le moment « pour l'instant écarté » dit le dossier de concertation. La RD1250, qui prolonge la RN 250, « assure une fonction de boulevard urbain ». Et « Pour La Teste-de-Buch, l'effet de coupure d'une infrastructure aux caractéristiques augmentées serait important. » L'étude est donc reportée...

Enfin, le dossier assure que le trafic sera ainsi fluidifié : « Seules des perturbations sur les branches nord de Bissérié et Cazaux peuvent demeurer. En saison estivale, des difficultés à l'est de Cazaux peuvent impacter Bissérié, notamment en raison des remontées de files depuis l'échangeur du Pilat ».

5 Une mise en service prévue début 2022

Le dossier de concertation publique indique un calendrier. Pour le moment, il s'agit de préparer le dossier qui sera soumis à enquête publique. Le choix définitif des variantes interviendra en mars 2017, l'enquête publique dans le premier semestre 2018, la déclaration d'intérêt public au quatrième trimestre 2018. Les travaux débuteraient alors au début de l'année 2019 pour s'achever au début 2022. Mais c'est un calendrier idéal, évidemment...

6 Un coût total estimé à 48 millions d'euros

La route coûte très cher. Ainsi, la totalité des aménagements proposés est estimée à 48 millions d'euros (toutes taxes comprises). Dans le détail, les différentes variantes de l'échangeur de Césarée s'élèvent de 15,5 à 17,1 millions d'euros, celles de l'échangeur de La Hume de 23,3 à 26,3 millions d'euros.

AUTOUR DU BASSIN

Les modalités de la concertation sur l'A 660

AUTOROUTE Dans le cadre de la concertation publique autour de l'aménagement de l'A 660 et de la RN 250 entre Gujan-Mestras et La Teste-de-Buch, deux réunions publiques sont organisées le jeudi 12 janvier à 18 heures dans la salle Pierre-Cravez de La Teste-de-Buch, et le 20 janvier à 18 heures à la Maison des associations de Gujan-Mestras. Le dossier de concertation est téléchargeable sur le site de la Dreal Nouvelle-Aquitaine (nouvelleaquitaine.developpement-durable.gouv.fr) et sur le site des services de l'État en Gironde (gironde.gouv.fr). Durant le temps de la concertation, les contributions seront également possibles en ligne via un formulaire accessible sur le site de la Dreal Nouvelle-Aquitaine ou encore par envoi direct à l'adresse e-mail dédiée : concertation-a660-rn250.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Les vœux se poursuivent

CÉRÉMONIES De nouvelles cérémonies de vœux ont lieu cette semaine à Saint-Magne, demain à 18 h 30, à la salle des fêtes ; à Arès, mercredi, à 19 heures, à la salle Brémontier ; à Mios, jeudi à 19 heures, au gymnase de Mios ; à Biganos, vendredi à 18 h 30, à la salle des fêtes ; à Lugos, dimanche à 11 heures, à la salle des fêtes.

AGENDA

SAUVETAGE EN MER

Crossa Etel. Tél. 02 97 55 35 35 ou le 196 à partir d'un portable.

SNSM Arcachon. Appeler le Crossa d'Etel.

SNSM Cap-Ferret. Tél. 05 56 03 76 27.

SNSM Arès. Appel d'urgence via le Cross Etel. Contact Station : 06 64 85 54 00.

HÔPITAUX-CLINIQUES

Centre hospitalier d'Arcachon-La Teste-Pôle de santé. Avenue Jean-Hameau, CS11 001, 33 164 La Teste-de-Buch. Tél. 05 57 52 90 00.

Clinique chirurgicale d'Arès. 14, boulevard Javal. Tél. 05 56 03 87 00.

PHARMACIES DE NUIT

Arcachon. Tél. 05 57 72 29 30.

La Teste. Tél. 05 56 54 48 20.

ADMINISTRATIONS

Sous-préfecture. 55, boulevard du Général-Leclerc, Arcachon. Tél. 05 56 90 60 60. Du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 15.

Antenne d'Andernos-les-Bains. 260, boulevard de la République. Tél. 05 57 76 00 19. Lundi, mardi, jeudi et vendredi (fermé le mercredi) de 9 h à 12 h 30.

TRANSPORTS

UBA-Navettes Maritimes Transbassin. Tél. : 0825 27 00 27 (0.20 €/minute), www.bateliers-arcachon.com

En finir avec le bou

A 660/BASSIN D'ARCACHON

Des échangeurs sont proposés pour fluidifier une partie du trafic sur l'autoroute

DAVID PATSOURIS
d.patsouris@sudouest.fr

Il est 11 h 30 ce samedi 13 août 2016. Dans la voiture, les enfants s'impatientent déjà, et vous, vous vous dites qu'aller sur le bassin d'Arcachon aujourd'hui, en partant à 10 h 30 de Bordeaux, était une idée bien audacieuse. Derrière vous, il y a l'échangeur du Teich. À votre gauche, des pins, à votre droite, des pins. La plage est loin, très loin. À vol d'oiseau, 20 bornes, en regardant sa montre, deux heures minimum... Vous pensez déjà au retour, ce soir. Il ressemblera à l'aller, mais dans l'autre sens. Bienvenue sur l'A 660, une autoroute bizarre, celle des vacances et des déplacements de proximité.

Cette situation se répète inlassablement chaque week-end dès qu'il

Une partie des 12 300 véhicules repérés dans le sens nord-sud passera alors au-dessus de l'A 660

fait beau, et chaque matin avant l'embauche et chaque soir à la débâche. L'intensité du bouchon dépend du soleil, et de l'heure à laquelle vous vous trouvez sur l'A 660. Chaque

jour, en moyenne annuelle, 35 000 véhicules empruntent cet axe. On frôle les 40 000 l'été.

Et à la perpendiculaire de ces déplacements est-ouest, s'ajoutent toutes les voitures qui circulent entre le nord et le sud, de Sanguinet à Gujan-Mestras, de Cazaux à La Teste-de-Buch via les routes départementales 260 et 650. Ce flux, estimé à plus de 12 300 véhicules par jour en moyenne annuelle, entre directement en collision avec l'autoroute en traversant les ronds-points de Gujan-Mestras et de La Teste.

Le problème est connu depuis longtemps. Et il s'aggrave depuis un moment aussi. Mais aujourd'hui, les



choses vont changer. Parce que la Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud (Cobas) accepte de financer les futurs travaux, l'État ouvre une concertation publique sur l'amélioration de la desserte du bassin d'Arcachon Sud par l'axe A 660-RN250.

Au-dessus de l'A 660

Il propose d'aménager deux échangeurs en lieu et place des deux ronds-points de Gujan-Mestras (Césarée et La Hume) et de doubler la voie jusqu'au premier giratoire de La Teste-de-Buch, celui de Bissérié. Ces deux grands ronds-points gujanais n'avaient été construits en 2006 et 2008 que dans l'attente d'une solution plus pérenne.

Une partie des 12 300 véhicules par jour repérés dans le sens nord-sud passerait au-dessus de l'A 660 via un ouvrage d'art sans en perturber l'écoulement. Les ronds-points de chaque côté et les bretelles d'accès et de sortie de l'A 660 jouant le rôle des anciens ronds-points.

À chaque fois, la solution est la même : une voie surélevée au-des-

sus de l'A 660 pour le trafic nord-sud, avec, de chaque côté de l'autoroute, des bretelles d'accès et de sortie, et un rond-point pour distribuer la circulation. Comme sur l'échangeur du Teich finalement. Reste maintenant à choisir les tracés.

« Dès le lancement des études en 2015, explique le dossier de concertation sur ces aménagements, les élus locaux ont défendu l'option de dénivellation des giratoires et ont demandé l'étude en priorité de cette option technique. » Et ce fut en effet la solution retenue parce qu'elle permet aux différents flux de véhicules, dans le sens est-ouest et nord-sud, de se croiser sans conflit.

Verra-t-on alors la fin des bouchons ? Évidemment non. Nous voilà le 13 août 2022. Les aménagements ont été mis en service au début de l'année. Il est 19 heures. Dans la voiture, les enfants sont fatigués et plein de sable. Vous êtes bloqués sur la D 259 entre la dune du Pilat et l'entrée sur la RN 250 vers l'A 660. Le trafic est bloqué depuis l'embranchement de l'A 63 jusqu'à Bordeaux. Bien sûr, nous sommes en pleine fiction...

Et après l'A660 vers Arcachon ?

Après l'échangeur de La Hume, la RN 250 passera à deux fois deux voies jusqu'au premier giratoire de La Teste-de-Buch, celui de Bissérié. Ensuite, le doublement de la voie est « pour l'instant écarté » par l'État. Mais pas par les élus locaux. Ils envisagent de lancer en 2019 des études pour un prolongement de l'A 660 jusqu'à l'échangeur qui mène à la dune du Pilat. Ensuite, la route redevient départementale. Pour le moment, sur cette portion jusqu'à Arcachon, un seul aménagement est dans les tuyaux : simplifier et améliorer l'échangeur et des bretelles qui desservent le centre-ville de La Teste, le Pyla et le Moulleau. Les travaux sont prévus en 2018 et seront financés pour un tiers par le Département et le reste par la Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud.



L'échangeur du Pyla sera réaménagé par le Département et la Communauté d'agglomération. PHOTO D.P.

chon d'Arcachon



Chaque jour, en moyenne annuelle, 35 000 véhicules empruntent cet axe. On frôle les 40 000 l'été. PHOTO THIERRY DAVID

Des travaux à 48 millions d'euros

Le dossier de concertation publique indique un calendrier pour les aménagements sur l'A 660 et la RN 250. Pour le moment, il s'agit par conséquent de préparer le dossier qui sera plus tard soumis à une enquête publique. Le choix définitif des différentes variantes et des tracés pour les deux échangeurs de Césarée et de La Hume à Gujan-Mestras intervient en mars 2017.

L'enquête publique devrait se dérouler durant le premier semestre 2018, la déclaration d'intérêt public étant ensuite signée au quatrième trimestre 2018. Les travaux débuteraient alors au début de l'année 2019 pour s'achever début 2022. Mais c'est un calendrier idéal, sans recours ni contestation...

Enfin, la totalité des aménagements proposés est estimée à 48 millions d'euros (toutes taxes comprises). Dans le détail, les différentes variantes de l'échangeur de Césarée s'élèvent de 15,5 à 17,1 M€, celles de l'échangeur de La Hume de 23,3 à 26,3 M€.

Les habitants ont la parole

LA TESTE-DE-BUCH 250 personnes ont assisté, jeudi soir, à la première des deux réunions de concertation, en présence des élus et des services de l'État

Les services de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ont présenté, jeudi soir, les projets d'aménagement au cours de la première des deux réunions de concertation publique (1).

On était à La Teste-de-Buch, alors forcément, la majorité des présents critiquent le fait que l'A 660 ne soit pas aménagée jusqu'à Arcachon, et surtout qu'un échangeur ne soit pas réalisé au rond-point de Bissérié : « C'est le plus important, il dessert la plaine des sports, la zone d'activités, le pôle de santé, l'hypermarché ». Les services de l'État ne partagent pas ce constat : « L'échangeur de La Hume va améliorer la circulation à Bissérié ». Mais surtout, les élus du Sud-

Bassin, qui financent entièrement ces travaux, expliquent ces choix.

« Tronçon par tronçon »

« On partage le constat, rien ne sera réglé tant que tout ne sera pas fait. Depuis 1994, on avance tronçon par tronçon, note Yves Foulon, député-maire Les Républicains (LR) d'Arcachon. On peut regretter que cela n'aille pas plus vite, ni plus loin, mais en 2014, nous, les élus, avons pris l'engagement de régler cette difficulté. Nous avons payé les études préliminaires et nous paierons les travaux. »

La sénatrice-maire LR de Gujan-Mestras, et présidente de la Cobas, Marie-Hélène des Esgaulx, précise : « 48 M€ sur quarante ans, c'est

1,2 M€ par an, l'équivalent de ce que nous mettons pour les logements sociaux ».

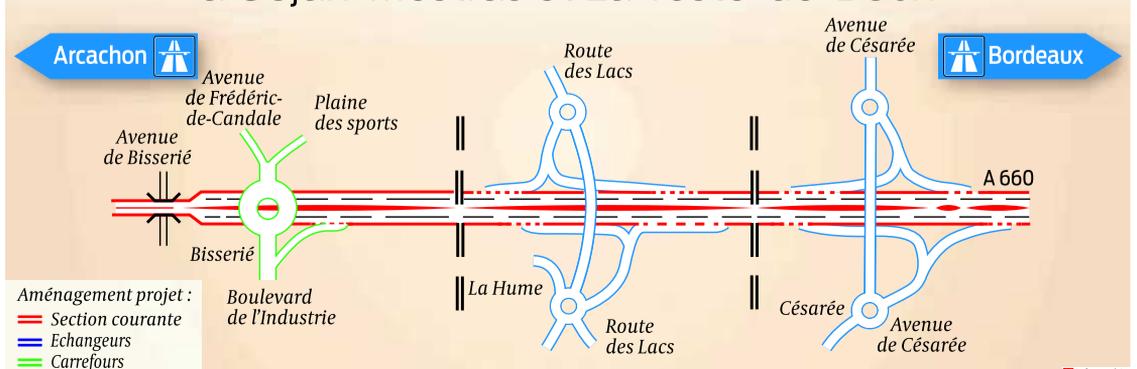
Elle évoque aussi les difficultés de circulation à venir, justement, durant les travaux : « Dix-huit mois pour un échangeur. En faire deux en même temps, c'est énorme, nous ne sommes pas capables d'en faire trois en même temps ».

Le secrétaire général de la préfecture, Thierry Suquet, se félicite de « l'engagement des élus », mais aussi de « la participation importante » à cette première réunion, et des « questions intéressantes ».

Bernadette Dubourg

(1) La seconde réunion se tiendra vendredi 20 janvier à Gujan-Mestras.

Les aménagements proposés sur l'A 660 et la RN 250 à Gujan-Mestras et La Teste-de-Buch



Principales nouveautés : deux routes en passerelle au-dessus de l'A 660. Les deux actuels ronds-points de Gujan-Mestras (à droite et au centre) sont remplacés par des échangeurs, la voie est doublée vers Arcachon et le giratoire de Bissérié est agrandi à la sortie de la 2X2 voies (à gauche)

La Teste-de-Buch

Ce qui sera fait sur la route jusqu'à Arcachon

ÉQUIPEMENT Lors des deux réunions publiques sur l'aménagement de l'A 660, la question revenait sans cesse : que va-t-il se passer après Bissérié jusqu'à Arcachon ?

DAVID PATSOURIS
d.patsouris@sudouest.fr

La question est sans cesse revenue pendant les deux réunions de concertation sur les futurs aménagements de l'A 660 et du début de la RN 250 : pourquoi s'arrêter au giratoire de Bissérié ? Pourquoi ne pas envisager de fluidifier la circulation depuis le rond-point de Cazaux jusqu'à Arcachon ?

Et la réponse de l'État, propriétaire de la route jusqu'à l'échangeur qui mène à la dune du Pilat, a toujours été qu'il s'agissait de rendre la circulation plus fluide au quotidien. « Nous traitons les points de congestion les plus difficiles, a expliqué Laurent Serrus, de la Direction régionale de l'environnement (Dreal) vendredi à Gujan-Mestras. Après Bissérié, à l'entrée de La Teste-de-Buch, le trafic baisse. »

Le flux de la dune du Pilat

Les habitants, lors des deux réunions de concertation, n'ont pas été convaincus. « Vous allez déplacer le problème de 4 kilomètres, a tempêté un Gujanais vendredi. Ce projet n'est viable que s'il va jusqu'à l'échangeur de la dune du Pilat. » Un autre a pointé le problème de la route départementale 259, qui va du rond-point de la dune du Pilat jusqu'à la RN 250 : « La route de l'océan est une des causes des bouchons et vous en faites fi. Il faut décongestionner ce rond-point. »

Nicolas Pezas, directeur des infrastructures au Département, présent vendredi soir, a donné des pistes : « Un projet est en cours d'élaboration avec la ville de La Teste et le syndicat mixte de la dune du Pilat. Il s'agit d'améliorer la fonction-



Une partie des habitants regrette que les congestions créées par les plages océanes, particulièrement au rond-point de Cazaux, ne soient pas traitées. ARCHIVES FRANCK PERROGON

nalité du rond-point et de l'entrée du parking de la Dune. Il y a une réflexion pour envisager un parking intermédiaire entre la RN 250 et la Dune, avec un système de navettes. Ce sera mis en place avant 2022. » Et un aménagement de l'échangeur qui mène au Pyla et au Moulleau est en cours (lire ci-dessous).

« C'est une demi-mesure, a renchéri Joël Le Flécher, élu d'opposition à Gujan-Mestras. Nous refaisons l'erreur faite avec les ronds-points de Césarée et de La Hume en prenant des mesures temporaires. » « Et pourquoi pas aussi un échangeur à Bissérié ? Et pourquoi ne pas s'occuper du rond-point de Cazaux ? », a demandé un autre habitant.

Sur ce dernier point, les représentants de la Dreal ont expliqué qu'il n'y avait pas la place, à Bissérié, de faire autre chose qu'un giratoire agrandi. Et comme, selon eux, le trafic baisse ensuite... Ensuite, les élus locaux ne sont pas d'accord et ont détaillé vendredi soir leur plan.

L'autre chantier dès 2022

« Nous voulons aller jusqu'à Arcachon, a assuré Marie-Hélène des Es-gaulx, sénatrice-maire LR de Gujan-Mestras et présidente de la Communauté d'Agglomération du bassin d'Arcachon Sud. Pour l'instant, les choses se limitent à ce qui vous a été présenté. Techniquement, on ne peut pas faire plus. Et

faire tous les travaux en même temps serait de toute façon insupportable pour les usagers. »

Yves Foulon, député-maire LR d'Arcachon, a enchaîné : « Lancer les études sur toute la voie directe aurait fragilisé juridiquement le dossier, parce que la route devient départementale après l'échangeur du Pilat. L'étude s'est donc arrêtée à cet échangeur. Les travaux s'étaleront de début 2019 à janvier 2022. Mais dès le démarrage du chantier, nous lancerons les études pour deux ans sur la route jusqu'au rond-point de Camicas. Et nous pourrions ensuite commencer des travaux dès 2022. Bien sûr que c'est long, mais nous irons jusqu'au bout. Là, c'est une première étape. »

DU PORT AU BÉQUET

Des changements pour l'ADPPM

ASSOCIATION L'association de défense et de promotion de Pyla-sur-Mer (ADPPM) informe ses membres qu'ils peuvent désormais cotiser par Internet et obtenir un reçu fiscal sur le site Internet de l'association. La cotisation peut toujours être adressée par voie postale. Cette dernière a changé. Les courriers peuvent être envoyés à ADPPM, BP 80513, 33164, La Teste Cedex. Jacques Storelli, président, invite les personnes intéressées à se renseigner sur le site Internet : www.adppm.fr, par tel au 05 56 22 79 48, 05 56 54 53 03, ou 06 07 46 03 48, ou par mail : adppm@hotmail.com.

UTILE

SERVICES DE LA MAIRIE

Mairie de La Teste. Du lundi au vendredi de 8 h 15 à 17 h 30, le samedi de 9 h à 12 h. Tél. 05 56 22 35 00.

Mairie annexe de Pyla-sur-Mer. Rond-point du Figulier. Du lundi au vendredi de 9 à 13 h et de 14 à 17 h. Fermée le samedi. Tél. 05 56 54 53 83.

Mairie annexe de Cazaux. Place du Général-de-Gaulle. Du lundi au vendredi de 8 h 15 à 17 h. Samedi de 9 h à 12 h. Tél. 05 57 52 99 60.

Service vie associative. Mairie de La Teste-de-Buch. Tél. 05 57 73 69 46.

JEUNESSE

Espace accueil familles. Place Gambetta : lieu unique d'inscription à l'école, restauration, accueil périscolaire, aide aux devoirs, accueils de loisirs sans hébergement, Club ados. Tél. 05 56 54 64 64.

Pôle petite enfance. Allée Camille-Julian. Tél. 05 57 15 20 55, maisondelapetiteenfance-lateste@orange.fr

Club ados, accueil de loisirs sans hébergement. Au 9 bis, rue Jean-de-Grailly (à côté du City stade). Tél. 06 07 43 35 10 ou 05 56 22 65 48.

KZO jeunes accueil de loisirs sans hébergement. Rue Robert-Schuman à Cazaux. Contacts : 06 64 96 65 39 ou 05 57 52 28 91.

Bureau information jeunesse. Tél. 05 57 52 28 91.

L'échangeur de Quincarneau transformé

CIRCULATION La transformation de l'échangeur qui dessert Pyla-sur-Mer et le Moulleau est actée

Après l'échangeur qui mène à la dune du Pilat depuis la voie directe, la route nationale 250 devient la route départementale 1250. Ainsi, le Conseil départemental « a inscrit fin 2013 au titre de son schéma directeur routier, l'aménagement concerté avec l'État, de la partie départementale de la voie directe. Et si les études pour l'aménagement de cette portion de route jusqu'à Arcachon ne seront lancées par la Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon sud (Cobas) qu'en 2019, le Département va s'impliquer. « Les aménagements envisagés par le Département en liaison avec la commune de La Teste-de-

Buch et la Cobas consistent principalement à simplifier et améliorer le fonctionnement actuel de l'échangeur de Quincarneau donnant accès d'un côté au centre-ville de la Teste et de l'autre aux secteurs Pyla-sur-Mer et du Moulleau. Aujourd'hui, entre le rond-point du chemin de Braouet et le rond-point de Camicas, l'entrelacs de bretelles d'accès et de sorties et la voie surélevée menant à Pyla-sur-Mer complique plus la circulation qu'elle ne la fluidifie.

3 millions d'euros

Quel est le projet du Département ? Cette voie surélevée au-dessus de la

RD1250, justement, sera mise à double sens, ce qui n'est pas le cas actuellement, « avec de part et d'autre, en contrebas un giratoire permettant, simplifiant et facilitant les échanges locaux. » « Cet aménagement permettrait d'avoir une liaison directe et naturelle entre le centre Testerin et les quartiers Pyla sans emprunter la voie directe, ce qui est souvent le cas actuellement du fait des très nombreuses bretelles existantes » ajoute le Département.

D'autre part, sur la RD1250, à l'est de cette voie surélevée (côté Gujan-Mestras pour être plus simple), sera réalisé un « grand giratoire donnant accès depuis la voie directe à tous ces

quartiers via les deux giratoires cités plus haut ». D'après les simulations de trafic du Département, ce giratoire « ne générera pas de problème particulier pour les flux sur la RD1250 tout en améliorant les relations entre l'est et l'ouest de la commune ».

Enfin, la suppression du giratoire de Braouet est en réflexion.

Les choses pourraient aller vite : l'avancement de ce projet, estimé à un peu moins de 3 millions, pourrait permettre d'envisager de réaliser ces travaux en 2018, sachant que la Cobas prendra en charge les deux tiers de cette somme.

D. P.



L'échangeur qui mène à Pyla-sur-Mer sera modifié. PHOTO D.P.